

Systeme marocain de production halieutique et sa dependance du reste du monde

**Mohammed Rachid Doukkali
Abdelkabir Kamili**



Systeme marocain de production halieutique et sa dependance du reste du monde

Mohammed Rachid Doukkali et Abdelkabir Kamili

A propos d'OCP Policy Center

OCP Policy Center est un think tank marocain « policy oriented », qui a pour mission de contribuer à approfondir les connaissances et à enrichir la réflexion autour de questions économiques et de relations internationales revêtant un enjeu majeur pour le développement économique et social du Maroc, et plus largement pour celui du continent africain. À cet effet, le think tank s'appuie sur des productions analytiques indépendantes et un réseau de partenaires et de chercheurs de premier plan, dans l'esprit d'une plateforme ouverte de discussions et d'échanges.

Porteur d'une « perspective du Sud », celle d'un pays à revenu intermédiaire africain, sur les grands débats internationaux ainsi que sur les défis stratégiques auxquels font face les pays émergents et en développement, OCP Policy Center apporte une contribution sur quatre champs thématiques majeurs : agriculture, environnement et sécurité alimentaire; développement économique et social ; économie des matières premières ; et géopolitique et relations internationales.

Sur cette base, OCP Policy Center est activement engagé dans l'analyse des politiques publiques et dans la promotion de la coopération internationale favorisant le développement des pays du Sud. Un de ses objectifs est de contribuer à l'émergence d'une « Atlantique élargie », dont le potentiel reste très largement sous-exploité. Conscient que la réalisation de ces objectifs passe essentiellement par le développement du Capital humain, le think tank a pour vocation de participer au renforcement des capacités nationales et continentales en matière d'analyse économique et de gestion.

OCP Policy Center

Ryad Business Center – Aile Sud, 4^{ème} étage - Mahaj Erryad - Rabat, Maroc

Website : WWW.OCPPC.MA

Email : CONTACT@OCPPC.MA

Tél : +212 (0) 537 27 08 08 / Fax : +212 (0) 537 71 31 54

© OCP Policy Center. Tous droits réservés

Les vues exprimées ici sont celles des auteurs et ne doivent pas être attribuées à OCP Policy Center.

Table des matières

A propos d'OCP Policy Center	4
A propos des auteurs	6
Résumé	7
Introduction	9
I. Cartographie du système de production halieutique	10
1.1. Organisation et positionnement des éléments du système de production halieutique	11
1.2. Etat des stocks des principales espèces	13
1.3. Appareil productif national halieutique	14
1.3.1. Flotte de pêche nationale	14
1.3.2. Activités halio-industrielles	16
II. Vue d'ensemble sur les principales filières du secteur halieutique national	17
2.1. Production halieutique nationale	17
2.1.1. Produits de pêche.....	18
2.1.2 Produits halio-industriels.....	21
2.2 Marchés des produits halieutiques	22
2.1.1 Marché national	22
2.2.2 Marché extérieur	24
2.2.3 Principaux accords et conventions commerciaux	26
III. Gestion et développement du secteur halieutique au Maroc	27
3.1 Carte institutionnelle et processus de gestion des pêcheries	27
3.1.1 Acteurs de gestion du secteur halieutique.....	27
3.1.2 Processus de gestion des pêcheries	28
3.1.3 Engagement du Maroc pour une pêche durable	30
3.2 Stratégie de développement du secteur halieutique (Plan Halieutis)	31
3.3 Coopérations et accords de pêche	32
IV. Dépendance et vulnérabilité du secteur halieutique face aux marchés internationaux	33
4.1 Dépendance du secteur halieutique du marché pétrolier	33
4.1.1 Intensité énergétique relative du secteur halieutique marocain	33
4.1.2 Analyse d'impact de l'augmentation du prix mondial du pétrole sur les indicateurs économiques et halieutiques	34
4.2 Dépendance du secteur halieutique de la demande mondiale.....	36
4.2.1 Importance de la demande mondiale des produits halieutiques	36
4.2.2 Analyse d'impact de l'augmentation des prix mondiaux des produits halieutiques sur les indicateurs économiques et halieutiques	37
Conclusion	39
Références bibliographiques	40
Annexe	42

A propos des auteurs

Mohammed Rachid Doukkali

Prof. Mohammed Rachid Doukkali est professeur d'économie appliqué au Département des sciences sociales de l'Institut Hassan II d'agriculture et de médecine vétérinaire de Rabat. Il y enseigne l'économie de la production, la programmation mathématique, la macro-économie et la modélisation politique sectorielle depuis 1981. Il est également Senior Fellow à OCP Policy Center à Rabat. Il est le président actuel de l'Association marocaine d'Agro-économie (AMA Eco) et membre associé du Conseil général du développement agricole du Maroc. Prof. Doukkali a été consultant au sein du Ministère de l'Agriculture marocain et d'organisations nationales et internationales (Banque Mondiale, FAO, PNUD).

Abdelkadir Kamili

Mr. Abdelkadir KAMILI est un chercheur en économie et gestion des ressources naturelles à l'Institut National de Recherche Halieutique (depuis 2001). Ses recherches portent sur la modélisation bioéconomique, la modélisation en équilibre général, le commerce international et l'économie des filières. Il a participé à plusieurs projets nationaux et internationaux. Il est le représentant du Maroc au sein du « Groupe de Travail Socio-économie et Commerce » du projet CCLME-FAO (Protection du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries).

Résumé

Le présent article expose, outre une analyse holistique du secteur national de production halieutique, les résultats d'un travail de recherche sur l'impact d'un éventuel changement des prix mondiaux des intrants (notamment le pétrole) et des produits de la pêche sur les aspects économiques et biologiques du secteur. Les résultats de ce travail indiquent que ce secteur a peu de réactivité face à la hausse du prix mondial des intrants, alors qu'en réaction à l'augmentation des prix à l'exportation des produits de la pêche, il montre une forte augmentation de l'offre, et ceci au détriment de la biomasse des espèces exploitées.

Système marocain de production halieutique et sa dépendance du reste du monde

Introduction

De par sa position géographique favorable, le Maroc dispose de deux façades maritimes d'environ 3500 km de côtes, soutenues par une Zone Economique Exclusive¹ (ZEE) de 200 miles marins en Atlantique. Ces atouts, conjugués à l'existence d'une zone d'upwelling², considérée parmi les plus importantes au monde, font de la côte marocaine l'une des zones les plus poissonneuses, avec un potentiel de production annuelle qui dépasse 1,5 millions de tonnes de poisson. Ce réservoir de richesse halieutique se caractérise par une diversité spécifique relativement importante : espèces pélagiques (sardine, maquereau, thon...), poissons blancs (merlu, loup, congre...), céphalopodes (poulpe, seiche, calmar...), crustacés (crevette, homard, langouste...), coquillages, etc.

Le secteur de la pêche représente entre 2% et 3% du Produit intérieur brut (PIB) et génère environ 170000 emplois directs et 500000 autres indirects, tout en assurant des sources de revenus pour environ 3 millions de personnes (DPM³, 2014). En 2015, la production halieutique nationale a dépassé 1,35 millions de tonnes (d'une valeur de 10,8 milliards de dirhams), composée principalement de petits pélagiques (84% en volume et 25% en valeur). Grâce à cette production, le Maroc se place au 17^{ème} rang des pays producteurs (pêche de capture) et premier sur le continent africain (FAO, 2016). Cette production est principalement générée par une flotte de pêche composée de navires côtiers et artisanaux (56% en volume ; 54% en valeur) et de navires hauturiers (34% en volume ; 44% en valeur). Cependant, malgré l'importance de la production halieutique nationale, la consommation de produits de la pêche par les Marocains reste limitée à des niveaux inférieurs à la moyenne mondiale (13,3 kg / habitant contre 19,3 kg / habitant à l'échelle mondiale en 2012). Le Maroc se fixe pour objectif stratégique, dans le cadre du Plan «Halieutis», de porter cette moyenne à 16 kg / habitant / an vers 2020.

Partant de l'objectif des producteurs visant la maximisation de leurs revenus, et face à la demande des produits halieutiques qui ne cesse de croître, notamment dans un contexte de mondialisation de plus en plus imposée, le secteur halieutique est devenu particulièrement dépendant du reste du monde et des autres secteurs de l'économie (transport, énergie, etc.). En effet, le secteur de la pêche est étroitement lié au marché mondial, tant pour ses intrants que pour ses produits. D'une part, la majorité des intrants est importée, en particulier le pétrole (49% des consommations intermédiaires) et, d'autre part, près de la moitié de la production halieutique nationale est exportée. Cette forte dépendance vis-à-vis du reste du monde place le secteur halieutique dans une situation de vulnérabilité face aux divers aléas dans l'environnement économique international.

1. Décret d'application de la loi n° 73/49, n° 73/527 du 3/11/1973 relatif à la délimitation des frontières maritimes et l'extension de la ZEE.

2. Un upwelling côtier est un système dynamique qui, sous l'action du vent, crée un flux vertical ascendant à la côte et prend naissance le long du talus continental. En remontant vers la surface, ce flux porte sur le plateau continental des eaux froides et riches en nutriments qui permettent le développement et le maintien d'une production biologique forte dans la zone côtière (Orbi, 1998).

3. DPM : Département de la Pêche Maritime relevant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

Ce travail présente une analyse globale du secteur halieutique au Maroc, tout en mettant l'accent sur ses principaux maillons. La première section est consacrée à un aperçu du système de production halieutique. Les caractéristiques de ce système sont exposées, en accordant plus d'importance à l'organisation et au positionnement des différents éléments du système ainsi qu'à une cartographie simplifiée au niveau national. La deuxième section est réservée à une vue d'ensemble sur les principales filières du secteur halieutique national, notamment en se focalisant sur les maillons relatifs à la production de pêche, à l'activité halio-industrielle et à la commercialisation des produits de la pêche. Les flux des produits halieutiques ont été examinés, de la capture à la consommation intérieure ou à l'exportation, sur la base des données moyennes de 2008-2012. Un aperçu sur les particularités de la gestion des pêcheries au Maroc est donné dans la troisième section. La dernière section expose les principaux aspects de la dépendance du secteur halieutique des marchés du reste du monde. Cette section met l'accent sur la forte dépendance du secteur de la pêche de l'énergie fossile et sur les tendances mondiales de la demande de produits halieutiques.

I. Cartographie du système de production halieutique

L'analyse comptable d'un système économique donné fait souvent référence à une représentation macro-économique systémique utilisant la technique de la matrice de comptabilité sociale. Dans le contexte de ce travail, il est possible, et même approprié, de compléter cette représentation par une projection descriptive holistique de ce que nous convenons d'appeler un système de production halieutique.

Ce système peut être défini comme étant un ensemble de parties coordonnées en vue d'atteindre un ensemble d'objectifs. En effet, un système est un ensemble d'éléments en interrelations mutuelles ou encore une unité globale organisée d'interrelations entre éléments du système qui interagissent les uns avec les autres (Le Moigne, 1994). Il s'agit, donc, d'une approche systémique pour laquelle Chaboud et Fontana (1991) précisent deux types d'organisation :

Organisation structurelle : il est nécessaire de délimiter les frontières, préciser les éléments et les réservoirs et, finalement, déterminer les réseaux (transport et communication).

Organisation fonctionnelle : il est nécessaire de caractériser les spécificités fonctionnelles comme, par exemple, les flux (physiques et monétaires) et les centres de décision (pêcheurs, entreprises, Etat et ménages).

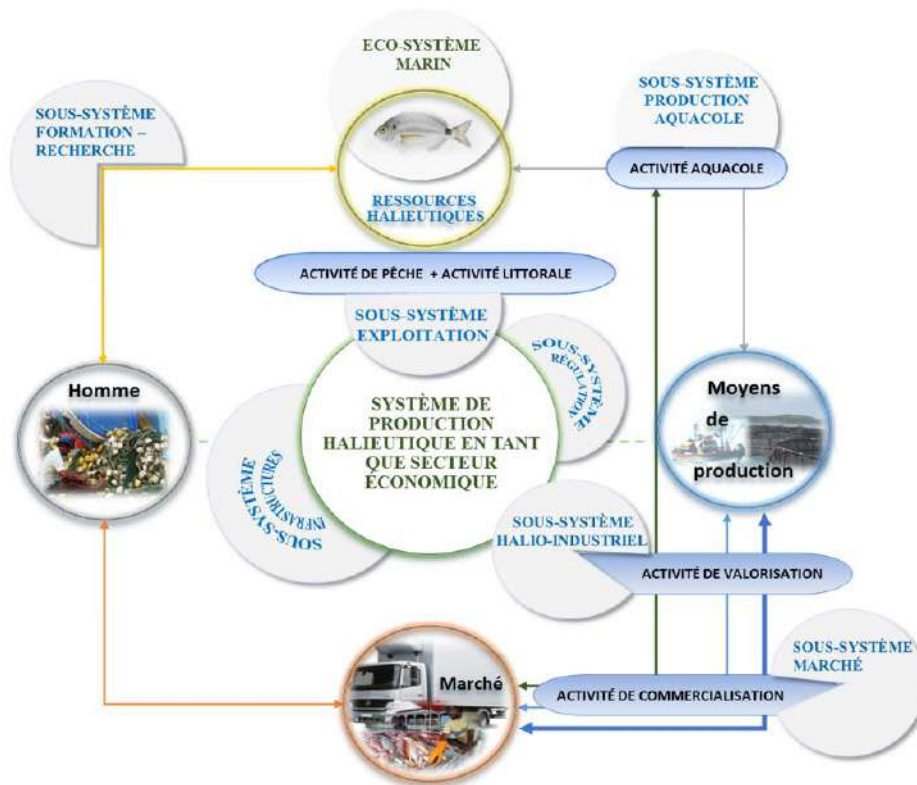
En tenant compte de ces considérations, le système de production halieutique est détaillé, et son organisation structurelle et fonctionnelle est illustrée par trois figures (Figure 1, Figure 2 et Figure 6 de la section 2). La figure 1 donne une idée globale sur le positionnement et l'importance des principaux composants du système halieutique, de l'amont à l'aval de ses filières. La figure 2 détaille davantage le système halieutique et donne une cartographie des principales activités du système en fonction des flux, des relations et des objectifs de gouvernance. La Figure 6 donne une synthèse des flux physiques des produits halieutiques au Maroc.

1.1. Organisation et positionnement des éléments du système de production halieutique

En tant que système productif, le secteur halieutique regroupe un ensemble d'activités économiques dont, principalement, les activités de pêche proprement dites, les activités halio-industrielles⁴ et les activités de commercialisation des produits de la pêche. Ce système économique repose sur quatre principaux piliers représentés par la ressource, l'Homme, les moyens de production et le marché (Figure 1). Ces quatre piliers interfèrent selon certaines relations pour produire des sous-systèmes imbriqués, interagissant à leur tour entre eux pour donner naissance aux différentes activités du secteur halieutique (Figure 1 et Figure 2). Ces sous-systèmes sont, entre autres, l'exploitation, la régulation, les infrastructures d'accueil et de service, le marché, la recherche et la formation. D'un point de vue systémique, l'Etat est un centre de décision composé de diverses institutions (ministères, instituts de recherche et de formation, entreprises publiques, etc.). Son encadrement du secteur halieutique est mesuré à travers les objectifs de régulation et de gestion. Ceux-ci sont supposés viser, de manière générale, l'efficacité économique et le bien-être social, la résolution des conflits et la préservation de la ressource. Cet ensemble d'objectifs peut être regroupé en trois principaux axes : durabilité, performance et compétitivité. C'est, également, sur la base de ces trois axes que repose l'actuelle stratégie de l'Etat dans le secteur de la pêche, formalisée dans le cadre du plan «Halieutis».

D'un autre côté, certains groupes sociaux (groupes de pression⁵, organisations patronales ou syndicales) poursuivent essentiellement des objectifs économiques en tirant parti de leur pouvoir de négociation auprès de l'Etat et les autres partenaires sociaux. Ils jouent ainsi un rôle croissant et, parfois même, déterminant au sein des structures formelles de l'économie : industries, administrations, etc.

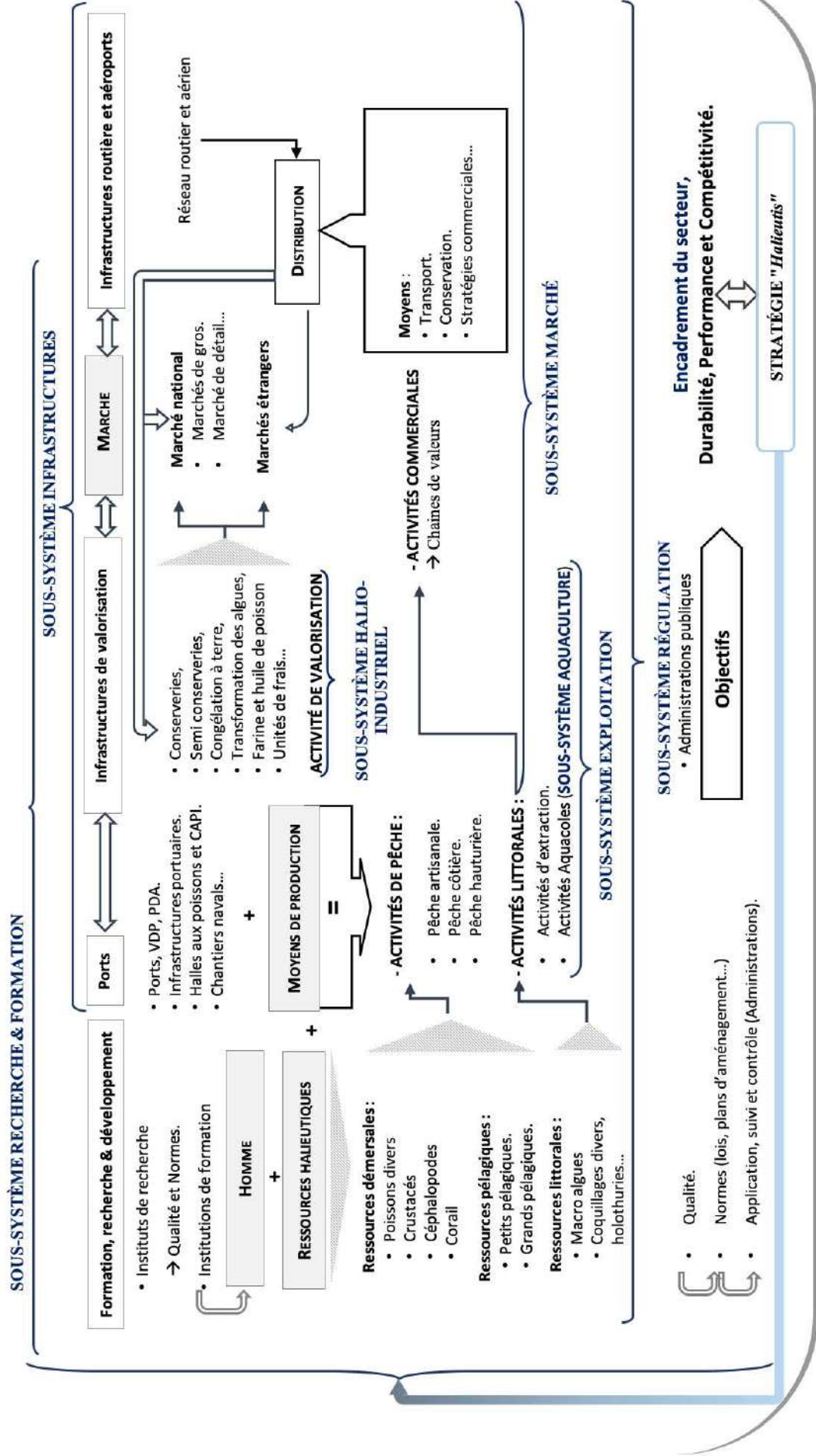
Figure 1. Les principaux composants du système de production halieutique.



4. Le terme «activités halio-industrielles» désigne toutes les activités de transformation et de valorisation des produits de la pêche.

5. Regroupant les Etats étrangers et les populations riveraines qui tirent leurs revenus de la pêche, même s'ils ne sont pas formellement organisés.

Figure 2. Cartographie simplifiée du système de production halieutique au Maroc.



La disponibilité des ressources halieutiques est l'un des facteurs impulsant la dynamique du système de production halieutique. Cette ressource est de nature dynamique et est en constante interaction avec le système bio-physico-chimique, caractérisant son environnement naturel, et les sous-systèmes socio-économiques et de régulation dans lesquels s'exercent les activités de pêche. Si les conditions socio-économiques sont favorables, l'abondance de la ressource exploitée peut potentiellement conduire au développement de l'effort de pêche. L'accroissement de ce dernier au-delà des limites biologiquement soutenables, peut entraîner, à terme, une baisse de disponibilité des ressources, se répercutant ainsi sur l'équilibre entre l'offre, la demande et le prix du poisson. Une hausse des prix ou des subventions accordées, peut doper le sous-système exploitation et entraîner à terme un effondrement des stocks exploités. Ceci pour schématiser quelques-unes des interactions pouvant se produire à différentes échelles entre les sous-systèmes composant le système halieutique.

1.2. Etat des stocks des principales espèces

Cette partie présente l'état de quelques principaux stocks halieutiques au Maroc, notamment celui des petits pélagiques, des céphalopodes et des crevettes. Les résultats présentés sont basés sur le rapport annuel de l'INRH sur l'état des stocks et des pêcheries au Maroc en 2016.

Les petits pélagiques (sardine, anchois, chinchards, maquereaux et sardinelles) se distinguent par une biomasse importante. Au niveau de la ZEE marocaine, les estimations de cette biomasse réalisées par le navire de recherche Al Amir Moulay Abdallah, en automne 2015, s'élève à 7,45 millions tonnes. En 2016, les volumes de captures réalisés sur cette biomasse étaient de l'ordre de 1457000 tonnes. La biomasse de la sardine compte, à elle seule, 67% du stock total de petits pélagiques. Le reste est essentiellement composé de maquereaux (24%) et de chinchards 6%.

A l'échéance 2016, les résultats d'évaluation de l'INRH réalisés à l'aide de modèles dynamiques globaux et analytiques, révèlent :

- Un état de surexploitation des stocks de sardine de la zone méditerranéenne et du maquereau de la zone centre ;
- Un état de pleine exploitation⁶ pour les stocks de sardine de la zone nord et de l'anchois de la zone centre ;
- Un état de non pleine exploitation des stocks de sardine et de maquereau de la zone sud.

Ces résultats invitent à la vigilance quant au niveau de pression de pêche exercé sur ce stock, notamment en raison de sa grande instabilité vis-à-vis des changements hydro-climatiques.

L'évaluation de l'état du stock du poulpe montre son amélioration, bien qu'il présente toujours un équilibre fragile, ce qui nécessite la poursuite des mesures d'aménagement déjà entreprises dans un cadre adaptatif qui tient compte de la dynamique de cette ressource. La seiche a été évaluée en état de surexploitation, tandis que l'évaluation du calmar était non concluante.

L'évaluation a indiqué que le stock de la crevette rose de la zone méditerranéenne semble se situer à des niveaux d'exploitation relativement soutenables. Par contre, celui de la zone atlantique est dans un état de surexploitation.

6. Il est à préciser que les stocks jugés en pleine exploitation, signifient que les quantités pêchées au niveau de ces stocks sont soutenables.

1.3. Appareil productif national halieutique

1.3.1. Flotte de pêche nationale

Trois segments de pêche partagent l'exploitation des ressources halieutiques marocaines : la pêche artisanale, la pêche côtière et la pêche hauturière :

La flotte artisanale est constituée d'embarcations en bois de moins de six mètres, équipées de moteur hors-bord. Le nombre des unités de pêche artisanale enregistrées en 2015 était de 17102 barques (DPM, 2016).

La flotte de pêche côtière opérationnelle était composée de 1755 unités, avec une capacité globale de 108419 TJB⁷. Cette flotte est constituée d'embarcations d'une longueur de 10 à 25 mètres, réparties principalement entre les senneurs (39%), les chalutiers (36%) et les palangriers (25%). Elle est caractérisée globalement par sa vétusté et son faible niveau de technicité (DPM, 2016). Elle représente, par ailleurs, le principal fournisseur du marché local en poisson frais et des usines de conserve, semi-conserve et sous-produits de poisson.

La flotte hauturière a connu un développement rapide à partir de 1973, grâce aux encouragements de l'État. Cette flotte est composée principalement de céphalopodiers (73%), crevettiers (18%), chalutiers pélagiques de type RSW⁸ (7%), thoniers (0,3%) et navires réfrigérés (1%). Ces navires en acier, généralement de plus de 24 mètres, sont au nombre d'environ 310 unités opérationnelles (460 unités enregistrées) et possèdent une capacité globale de 337225 TJB (DPM, 2016). Les captures de cette flotte, en grande partie exportées, sont composées principalement de céphalopodes (poulpe, seiche, calmar) et de sardine pour les chalutiers pélagiques.

La flotte de pêche nationale a enregistré un développement spectaculaire au cours des années 1980 et jusqu'au début des années 1990 (Figure 3). Le gel des investissements⁹, instauré à partir de 1992, dans le cadre de l'abrogation des régimes dérogatoires des codes des investissements en 1995, a entraîné une stabilisation des effectifs des flottes côtières et hauturières, avec un taux d'accroissement oscillant faiblement autour de 0% après 1992 (Figure 3). Le rythme de croissance moyen de la capacité (en TJB) de la flotte de pêche nationale a baissé de 6,6% (durant la période 1984-1989) à 4,2% (durant la période 1990-1995) et à 1% (durant la période 2006-2015) (Figure 4).

7. TJB : Tonnage Jauge Brute, exprimé également en tonneaux (Tx). Une tonne de jauge brute équivaut à 2,83 m3.

8. RSW : Refrigerated Sea-Water.

9. Circulaire n° 3887 du 18 août 1992, instituant le gel d'investissement dans la pêche côtière et hauturière.

Figure 3. Evolution du nombre des bateaux de la flotte de pêche nationale immatriculée de 1984 à 2015.

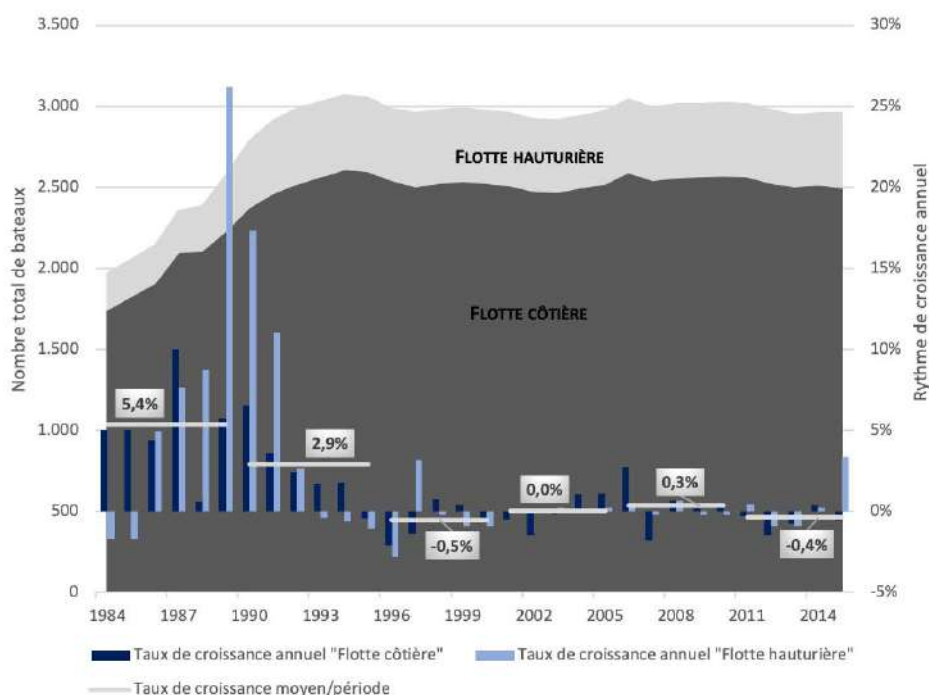
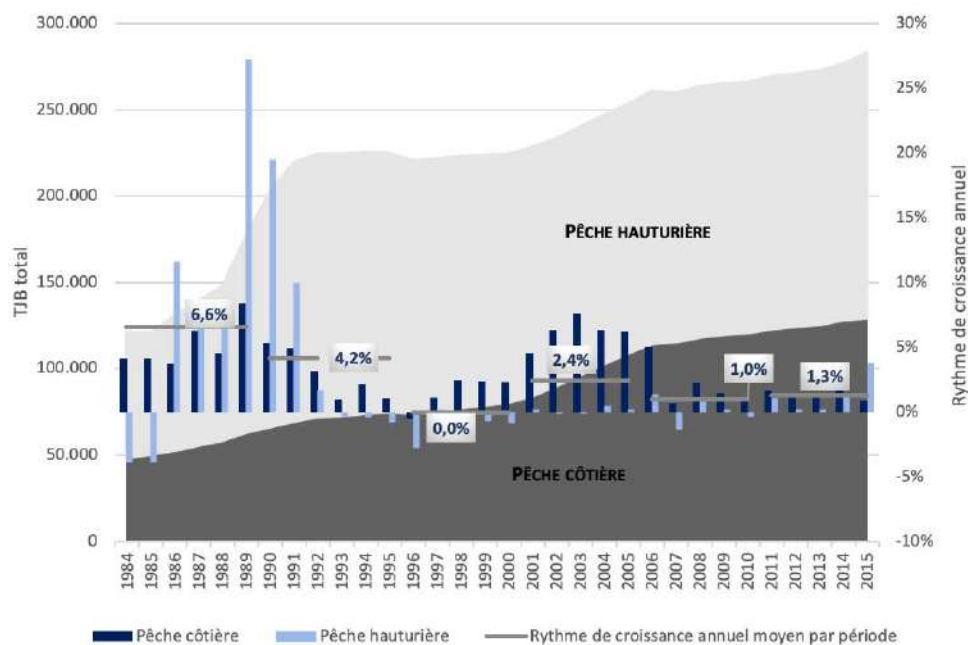


Figure 4. Evolution de la capacité (en TJB) de la flotte de pêche nationale immatriculée de 1984 à 2015.

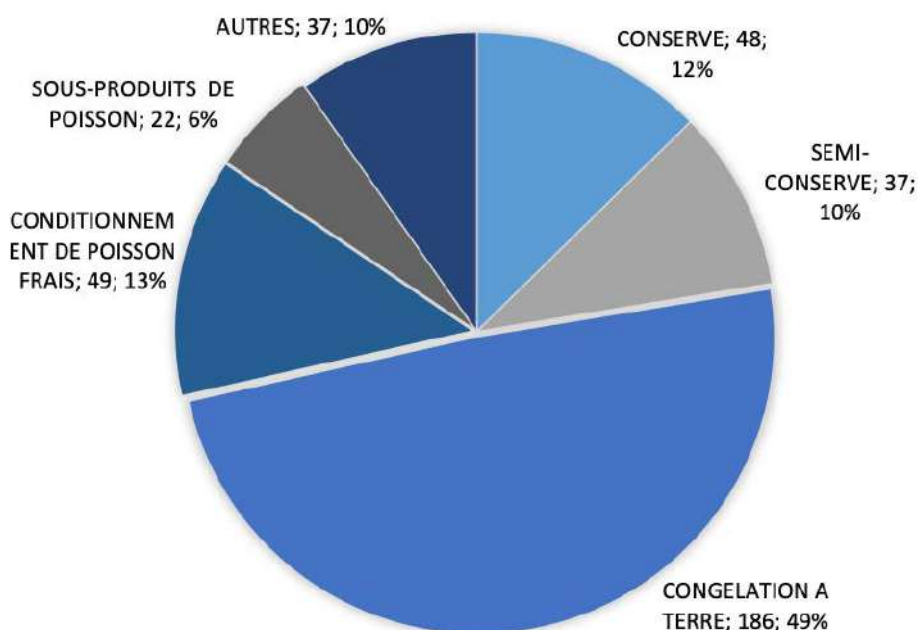


1.3.2. Activités halio-industrielles

Les activités de pêche jouent un rôle primordial dans l'essor économique des entreprises de traitement et de valorisation des produits de la pêche. Celles-ci permettent à leur tour la pérennité et la viabilité économique des activités de pêche. En effet, au niveau de l'industrie halio-industrielle sont canalisés plus de 60% de la production de la pêche maritime, majoritairement des petits pélagiques. Les principaux avantages auxquels cette industrie pourrait bénéficier sont liés à la disponibilité des matières premières, du savoir-faire, de la main-d'œuvre bon marché et de la demande, potentiellement importante, du marché extérieur.

Le nombre d'établissements de transformation et de valorisation des produits halieutiques s'est élevé à 379 unités en 2015. Ces établissements se répartissent entre les industries de la conserve (48 unités), semi-conserve (37 unités), congélation à terre (186 unités), conditionnement des poissons frais (49 unités), farine et huile de poisson (22 unités) et autres unités de traitement, notamment d'algues et de coquillages (37 unités) (Figure 5). Géographiquement, 86% de ces établissements sont installés dans les villes côtières situées sur la côte Atlantique. La région Nord Atlantique englobe 31% de l'ensemble des unités, la région centrale 25% et la région Sud 29%.

Figure 5. Répartition des établissements halio-industriels par type d'activité (DPM, 2016).



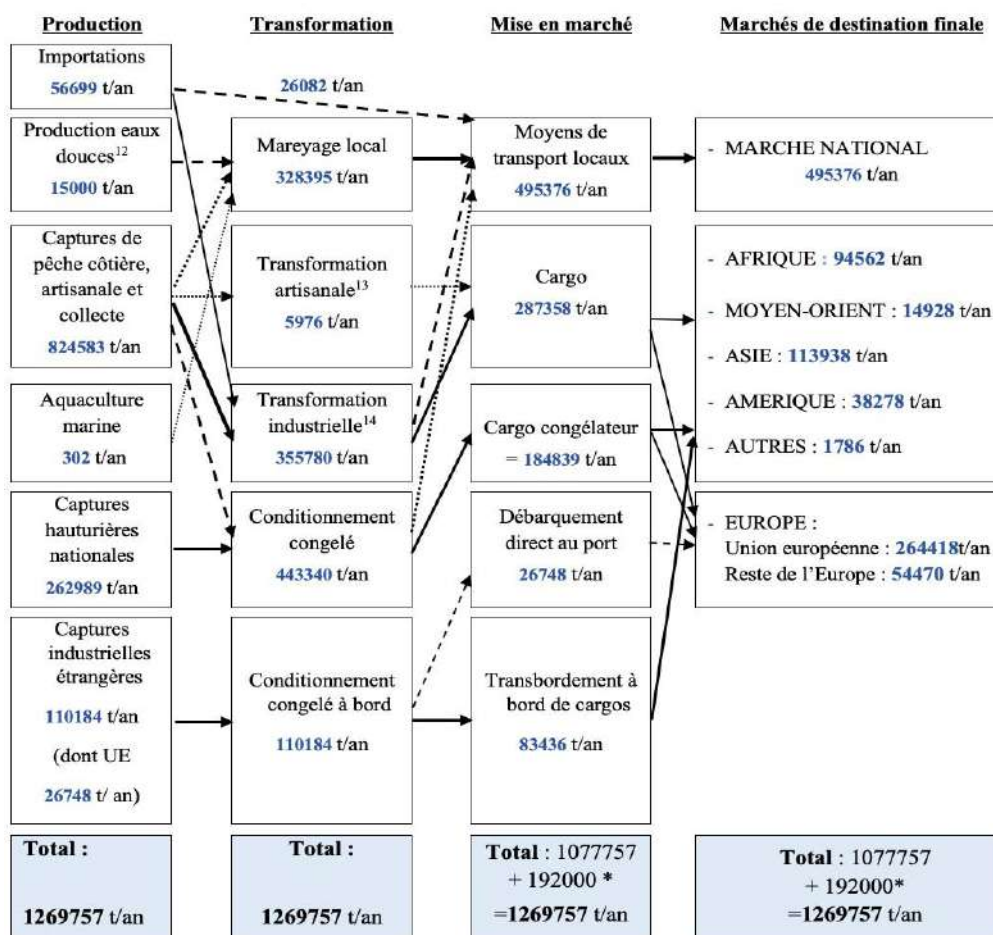
L'industrie de la pêche emploie une main d'œuvre d'environ 61650 personnes (DPM, 2009) dont plus de 67% sont des femmes ouvrières (Boudinar, 2007). Bien que 92% des établissements de transformation soient aptes à exporter vers l'UE et les États-Unis d'Amérique (USA), elles n'utilisent que moins de 50% de leur capacité de production (DPM, 2009).

II. Vue d'ensemble sur les principales filières du secteur halieutique national

Cette section repose sur le travail de Kamili (2015) dans le cadre des activités du Groupe de Travail « Socio-Economie et Commerce » du projet CCLME¹⁰. Le schéma¹¹ de la Figure 6 est l'un des principaux résultats de ce travail dans lequel les chiffres de chacun de ses éléments correspondent à la moyenne arrondis de la période 2008-2012. Les volumes sont exprimés en équivalent poids vif et l'importance approximative des flux est représentée par des flèches plus ou moins foncées.

2.1. Production halieutique nationale

Figure 6. Schéma synthétique des flux physiques des produits halieutiques au Maroc (moyenne 2008-2012 ; poids vif).



* Partie des produits congelés non vendus durant l'année en cours (supposée comme stock).

Source : Kamili, (2015).

10. Canary Current Large Marine Ecosystem (CCLME) project. Socio-economic and Trade Working Group.

11. Pour élaborer ce schéma, des hypothèses ont été retenues mais seulement lorsque les données officielles ne permettent pas de distinguer les différents flux. En outre, la terminologie utilisée a été choisie, en tenant compte de celles utilisées dans le contexte marocain et international. Pour assurer une sommation égale des quatre colonnes du schéma, les déchets sont supposés être négligeables tout au long du processus de transformation. Quant aux ventes illégales, difficiles à cerner, elles n'ont pas été prises en compte dans ce schéma.

12. Estimation basée sur la production de la saison 2013/2014.

13. Semi-conserves, notamment les poissons séchés, salés, en saumure ou fumés ;

14. Produits de conserve, de sous-produits et les produits frais conditionnés pour l'export ;

2.1.1. Produits de pêche

La production halieutique dépasse en moyenne un million de tonnes (1,1 million de tonnes/an), ce qui correspond à une valeur moyenne de 7,6 milliards de dirhams (moyenne 2008-2012). Les captures des bateaux étrangers, opérant dans les eaux marocaines dans le cadre d'accords de pêche, ne représentent que 9% de cette production. Les productions des activités de l'aquaculture (302 tonnes/an) et de la pêche en eaux douces (15000 tonnes/an) sont très négligeables. Les segments de pêche les plus déterminants de la production halieutique marocaine sont ceux correspondant à la pêche côtière et artisanale (65% en volume) et à la pêche hauturière (21% en volume) (Figure 6).

- **Captures de pêche côtière, artisanale et collecte**

Cette rubrique est composée des captures issues de la pêche côtière et artisanale et les autres activités littorales, à l'exception de l'aquaculture. Les captures des pêches côtière et artisanale, sont destinées à la consommation humaine en frais (38%), la conserve (14%), la congélation (22%), la farine et l'huile de poisson (26%), la semi-conserve et salaison (1%) et sont utilisées comme appât dans certains segments de pêche (0,4%) (Figure 6).

- **Captures hauturières nationales**

La production moyenne des navires de la pêche hauturière, y compris les bateaux affrétés, est de 263000 tonnes/an. Cette production est congelée à bord des bateaux ou dans des usines de conditionnement. A ces produits congelés, sont ajoutés ceux issues des captures traditionnelles et artisanales (180350 tonnes/an). La totalité de ces produits congelés est, soit exportée (42%), soit destinée au marché national (15%). Le reste de la production (43%) est supposé comme stock non vendu durant l'année en cours (Figure 6).

Les espèces les plus demandées sur le marché européen sont : le poulpe, la seiche, la sole commune et le denté. A l'inverse du marché européen, celui du Japon se limite à la demande du poulpe, alors que le marché africain est intéressé par des espèces ou des catégories commerciales les moins chères, telles que le pagre, la sole commune, le ronfleur et la courbine (Mekyassi & Kamili, 2010).

- **Aquaculture marine**

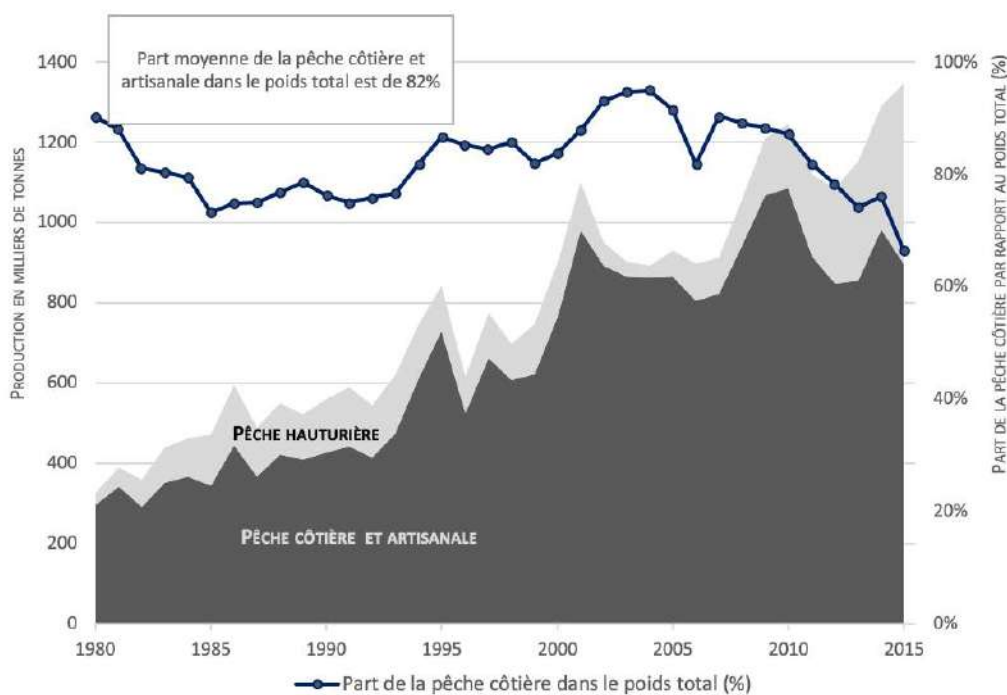
L'aquaculture reste limitée à la production de quelques espèces, à savoir : la daurade, le loup, l'huître, la courbine, les moules et anguille. Le tonnage moyen réalisé entre 2008 et 2012 était de 302 tonnes correspondant à une valeur moyenne d'environ 9 millions de dirhams (DPM, 2016).

- **Captures industrielles étrangères**

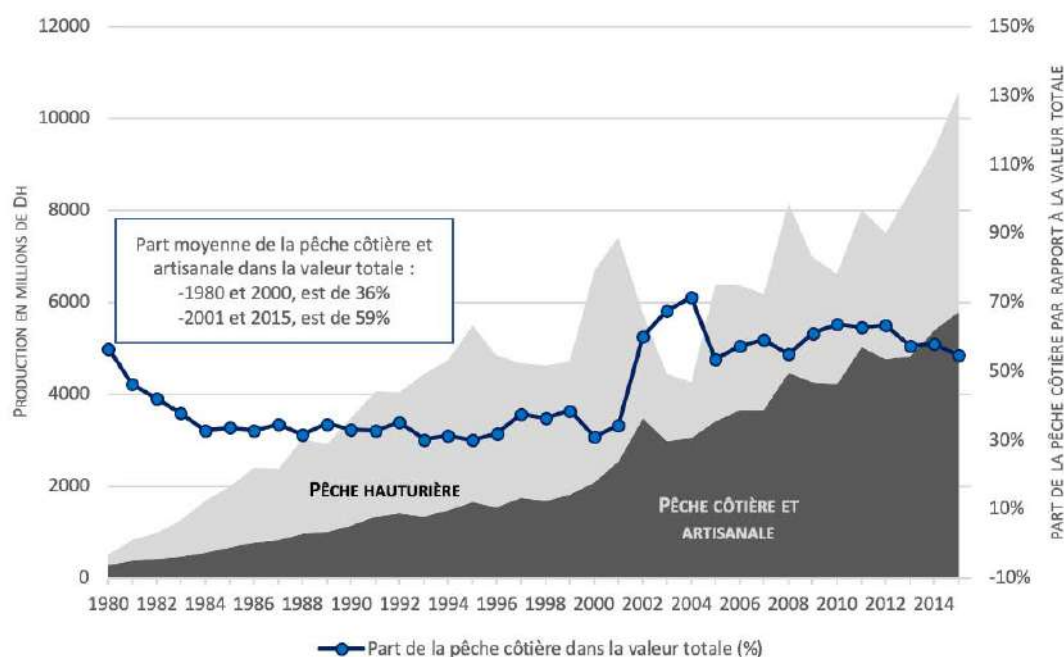
Les captures industrielles étrangères correspondent à l'ensemble des captures des bateaux étrangers, opérant dans les eaux marocaines dans le cadre d'accords de pêche avec le Royaume du Maroc. Ces captures n'ont concerné que les petits pélagiques. Durant la période étudiée, la production annuelle moyenne de ces navires a été estimée à 110000 tonnes, 76% de cette production correspond aux prises des navires russes et ukrainiens et 24% est originaire de la flotte de l'Union européenne opérant dans les eaux marocaines (COPACE, 2013).

L'analyse de l'évolution de la production halieutique nationale, de 1980 à 2015, montre qu'elle a connu un taux d'accroissement annuel moyen de 5%. Cette tendance s'est accentuée durant la période 1981-2000, avec un rythme de croissance annuel moyen de 6,3%. A partir de 2001, le taux d'accroissement de la production halieutique nationale devient moins important, avec seulement 1,4% durant la période 2001-2005 et 3,3% durant la période 2006-2015 (Figure 7). Sachant que la part moyenne de la pêche côtière et artisanale dans le volume total est de 82% durant la période 1980-2015, cela permet d'affirmer que la production de la pêche côtière est plus déterminante dans le taux d'accroissement global de la production halieutique nationale. Notons, aussi, que la période 2001-2003 a été marquée par une chute de 75% de la production de la pêche hauturière, passant de 122 milles tonnes, en 2001, à 30 milles tonnes en 2003. Cette chute était due à l'état critique des stocks du poulpe et à la prolongation des périodes des repos biologiques.

Figure 7. Evolution de la production halieutique nationale de 1980 à 2015 (en volume).



Le taux d'accroissement annuel moyen de la valeur des débarquements a passé de 36%, durant la période 1980-2000, à 59% durant la période 2001-2015 (Figure 8). Dans cette analyse, il faut noter que la valeur de la production a été basée sur la valeur au prix courant, ce qui ne permet de déceler que les tendances générales et, non pas, de mesurer la croissance réelle de la richesse créée par l'activité de pêche.

Figure 8. Evolution de la production halieutique nationale de 1980 à 2015 (en valeur).

N.B. : De 1980 à 2006, sont exclus de la production les autres produits halieutiques découlant des activités de l'aquaculture et des madragues ainsi que le ramassage des algues et des coraux.

• Composition spécifique des débarquements

La composition spécifique des débarquements de la pêche côtière et artisanale est dominée par les poissons pélagiques (87% en volume ; 39% en valeur). Ce groupe est dominé par la sardine (65% en volume ; 22% en valeur), le maquereau (10% en volume ; 4% en valeur) et l'anchois (3% en volume ; 3% en valeur). Le deuxième rang est occupé par le groupe des poissons blancs (8% en volume ; 26% en valeur). Les céphalopodes occupent seulement 4% du volume total débarqué mais génèrent 30% de la valeur totale. Les captures des céphalopodes se composent principalement de poulpe (2,5% en volume ; 22% en valeur), de seiche (0,35% en volume ; 1,8% en valeur) et de calmar (0,18% en volume ; 2,1% en valeur) (Tableau 1).

Tableau 1. Composition spécifique des débarquements de la pêche côtière et artisanale (moyenne sur la période 2008-2012).

	Poissons pélagiques	Poisson blanc	Céphalopodes	Crustacés	Autres*	Total
	87%	8%	4%	1%	1.1%	100%
Volume	Sardine 65%	Bogue 0,7%	Poulpe 2,5%	Crevette rose 0,35%		
	Maquereau 10%	Abadèche 0,4%	Seiche 0,35%	Langouste 0,03%		
	Anchois 3%	Langue 0,4%	Calmar 0,18%	Crevette royale 0,01%		
	Chinchard 2%	Merlu 0,2%				
	Autres 8%	Autres 6,1%	Autres 0,49%	Autres 0,26%		

	39%		26%		30%		5%		0,71%	100%
Valeur	Sardine	22%	Bogue	1%	Poulpe	22%	Crevette rose	3%		
	Maquereau	4%	Abadèche	0,8%	Seiche	1,8%	Langouste	0,7%		
	Anchois	3%	Langue	2%	Calmar	2,1%	Crevette royale	0,1%		
	Chinchard	2%	Merlu	2%						
	Autres	8%	Autres	21%	Autres	4%	Autres	1,7%		

*Coquillages, Algues, Echinodermes-Oursins

Source des données : ONP, (2008-2012).

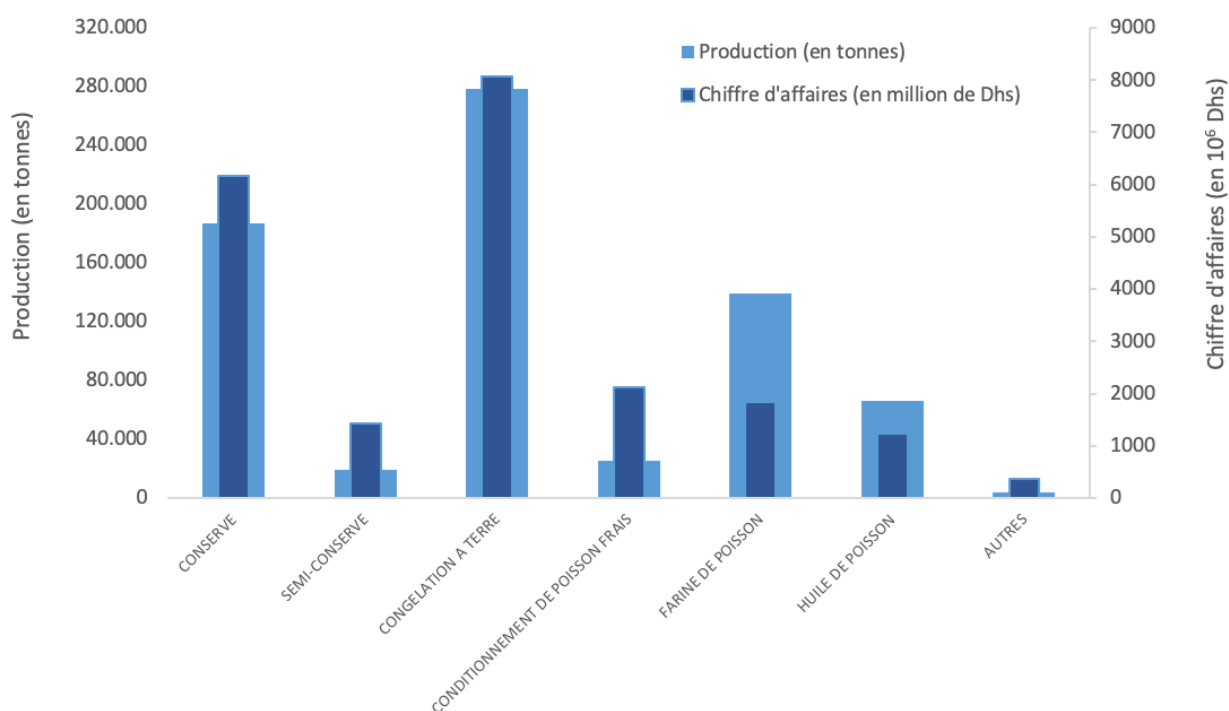
Quant à la pêche hauturière, la production est composée essentiellement des céphalopodes. Au titre de l'année 2011, la production était composée de poulpe (49% en volume ; 24,2% en valeur), de calmar (12% en volume ; 7,4% en valeur) et de seiche (25% en volume ; 25,7% en valeur). La flotte de pêche hauturière pélagique de type RSW (Refrigerated Sea Water) exploite essentiellement des petits pélagiques du stock C situé au sud du Royaume.

2.1.2 Produits halio-industriels

L'analyse de la Figure 6, montre que la production correspondante à la semi-conserve (poissons séchés, salés, en saumure ou fumés) ne représente que 1% des captures traditionnelles et artisanales, soit 5976 tonnes /an. Cette quantité est supposée être exportée en totalité. La matière première provenant des pêcheries côtières et artisanales, et des importations est valorisée, puis exportée vers le marché extérieur à hauteur de 80% (47% de conserves, 43% de farine et huile de poisson et 10% de produits «frais ou vivants»). Le reste des produits transformés (20%) est commercialisé au niveau du marché national.

Les statistiques de 2015 montrent quelques différences à la moyenne de la période 2008-2012. La production générée par les activités halio-industrielles est de 718800 tonnes, ce qui correspond à un Chiffre d'affaires de 21211 millions de dirhams. Ce chiffre est largement assuré par les entreprises de congélation à terre (38%), les conserveries (29%) et les entreprises de conditionnement du poisson frais (10%) (Figure 9).

Figure 9. Répartition de la production halio-industrielle par type d'activité (année 2015).



Il est important de noter que la plupart des unités de transformation souffrent de l'irrégularité d'approvisionnement, quantitative et qualitative, en produits de la pêche. Cette situation est inhérente, d'une part, à la vétusté de la flotte côtière et artisanale et, d'autre part, à la variation des conditions hydro-climatiques.

Les objectifs de la stratégie du gouvernement en matière d'industrie de transformation, consistent à établir une industrie de conserve forte et compétitive, capable d'accroître la valeur ajoutée au sein de la filière et les recettes à l'exportation, à minimiser les pertes d'emploi et à réduire la production de la farine de poisson. C'est dans ce cadre que la stratégie «Halieutis» prévoit de :

- Faciliter l'accès des industriels aux matières premières.
- Appuyer l'orientation des industriels sur les marchés les plus porteurs.
- Créer trois pôles de compétitivité des produits de la mer au Nord, au Centre et au Sud du Royaume.

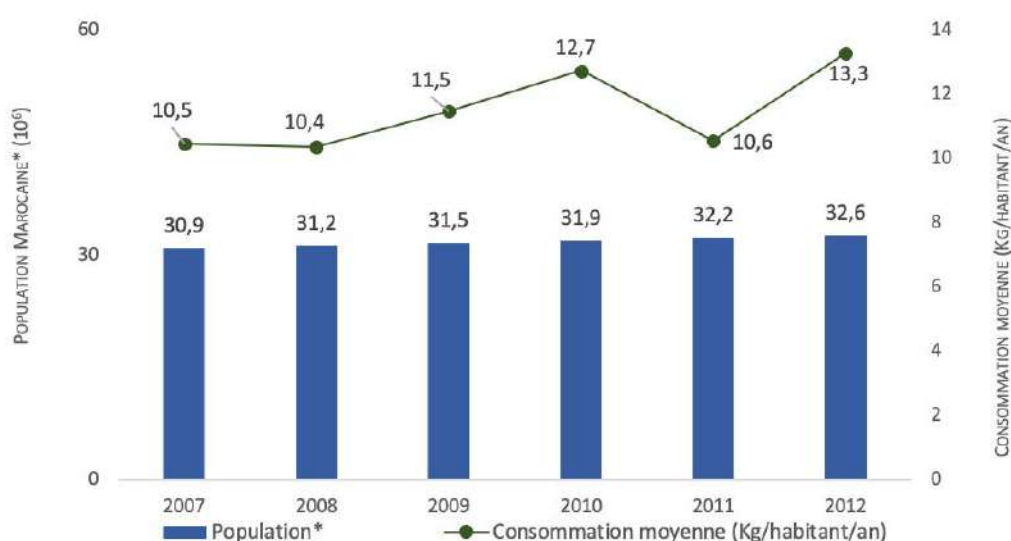
2.2 Marchés des produits halieutiques

2.1.1 Marché national

Ce marché comprend tous les produits de la pêche locaux ou importés. Ces produits sont soit destinés à la consommation humaine (poissons frais, congelés ou transformés) soit à d'autres secteurs de production (sous-produits). Une partie de la production utilisée comme appât pour certaines activités de pêche est également considérée sur ce marché. Au niveau du marché national, sont également vendues les captures d'eaux douces.

La contribution du secteur halieutique à la sécurité alimentaire est attestée par l'augmentation de la consommation annuelle moyenne des produits de la pêche de 7,5 kg / habitant en 2002 (ONP, 2002) à 13,3 kg / habitant¹⁵ en 2012, avec un taux de croissance annuel moyen de 6% (Figure 10). Pourtant, la consommation annuelle moyenne des Marocains en produits de pêche reste inférieure à la moyenne mondiale, qui est passée de 9,9 kg / habitant, dans les années 1960, à 17 kg / habitant, dans les années 2000, 18,5 kg / habitant, en 2010, 19,3 kg / habitant, en 2012, et les premières estimations pour 2014 indiquent qu'elle pourrait atteindre 20,1 kg / habitant / an (FAO, 2014 et 2016). D'ici 2020, le Maroc vise, dans le cadre de la stratégie «Halieutis», à améliorer cette moyenne dans l'espoir d'atteindre 16 kg / habitant / an.

Figure 10. Evolution de la consommation annuelle moyenne du poisson au niveau national (en Kg / habitant).



*Rétroprojections du Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED), 2006.

Source : Kamili, (2015).

La faible consommation de poisson, par les Marocains, pourrait être due à plusieurs facteurs, tels que ceux liés aux habitudes alimentaires, en particulier à l'intérieur du pays où la population préfère les viandes, rouge et blanche, au poisson. Selon le HCP (2016), les résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages durant 2013-2014, ont montré que les dépenses en viandes et volailles occupent 23,5% des dépenses alimentaires contre seulement 3,8% pour les poissons. Selon cette même enquête, la consommation annuelle par habitant est de 29,6 kg pour les viandes et volailles contre 13,6 kg pour le poisson (Tableau 2).

À cela s'ajoute le fait que l'offre du marché national, souvent irrégulière, est insuffisante en termes de qualité et de quantité. De même, les prix sont souvent plus élevés que le pouvoir d'achat du consommateur moyen, surtout en ce qui concerne le poisson blanc (Tableau 2). Ces prix, relativement élevés, de la majorité des espèces peuvent être le résultat du grand nombre d'intermédiaires et du différentiel du pouvoir d'achat des consommateurs étrangers et locaux. En conséquence, le consommateur moyen est, en grande partie,

15. Estimation sur la base des données officielles.

confiné à la consommation de poissons à bas prix, tels que les petits pélagiques, en particulier les sardines (Tableau 2).

Tableau 2. Prix et consommation moyens du poisson comparés à ceux des viandes rouges et de volailles au Maroc.

		Prix moyen (MAD/kg)	Consommation en kg/habitant/an	
Poissons	Sardine	10 à 20	13,6*	
	Poissons blancs	merlu		47 à 64
		sole		54 à 73
Viande rouge		60 à 65	12,7**	
Volaille		12 à 20	16,9**	

Source des statistiques : Marché de détail ; site web du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts. (Date de consultation 15/03/2018) : <http://www.prixagriculture.org/evolution-hebdomadaire>.

* HCP (2016) / ** Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole au Maroc (www.fisamaroc.org.ma) et HCP (2016).

Par ailleurs, conscient de la faiblesse du niveau de consommation des Marocains en produits de pêche, le gouvernement a entamé une politique de mise en place des marchés de gros des produits de la pêche dans plusieurs villes du Royaume. Cette politique s'est renforcée suite au développement progressif des infrastructures routières. En plus, sur la base des tendances en matière d'habitudes alimentaires qui reflètent une sensibilisation croissante des consommateurs aux problèmes de santé ainsi qu'une substitution croissante des viandes par les poissons, la consommation intérieure de poisson devrait augmenter sauf si d'autres facteurs entrent en jeu, comme les prix, la disponibilité de la ressource et l'évolution de la filière de l'aviculture. Toutefois, une augmentation de la demande de produits de la pêche ne pourrait qu'accroître la pression sur les stocks exploités, surtout si les prix ne permettent pas de capter les parts de ce qui est actuellement exporté. Pour répondre à cette demande croissante, le Maroc doit trouver des alternatives à développer dès aujourd'hui. La solution réside dans le développement de l'aquaculture, comme l'affirme la stratégie nationale de développement et de compétitivité du secteur halieutique «Halieutis» (DPM, 2009).

2.2.2 Marché extérieur

• Importations des produits de la pêche

Les importations des produits halieutiques peuvent être des produits finis, destinés directement à la consommation finale, ou des consommations intermédiaires destinées aux industries de transformation domestiques, en particulier pendant les périodes de faible production au niveau national. La demande des usines de transformation en produits de pêche importés est estimée à environ 54% de tous les volumes importés (30600 tonnes/an). Le reste des importations (46%) est écoulé directement sur le marché domestique. Les importations concernent principalement les produits de pêche congelés (40% en volume ; 48% en valeur) et les poissons «frais ou vivants» (45% en volume ; 34% en valeur). Les poissons en conserve (en particulier du thon) ne représentent que 5% en volume et 8% en valeur (Figure 6). Les pays fournisseurs du Maroc en produits de la pêche sont nombreux et leur importance varie d'une année à l'autre (Pays-Bas, Espagne, Argentine, Chine et Sénégal). Entre 2008 et 2012, les principaux produits halieutiques importés concernent les crustacés (54%), les poissons frais (16%) et les poissons congelés (12%) (Office de Changes, 2008-2012).

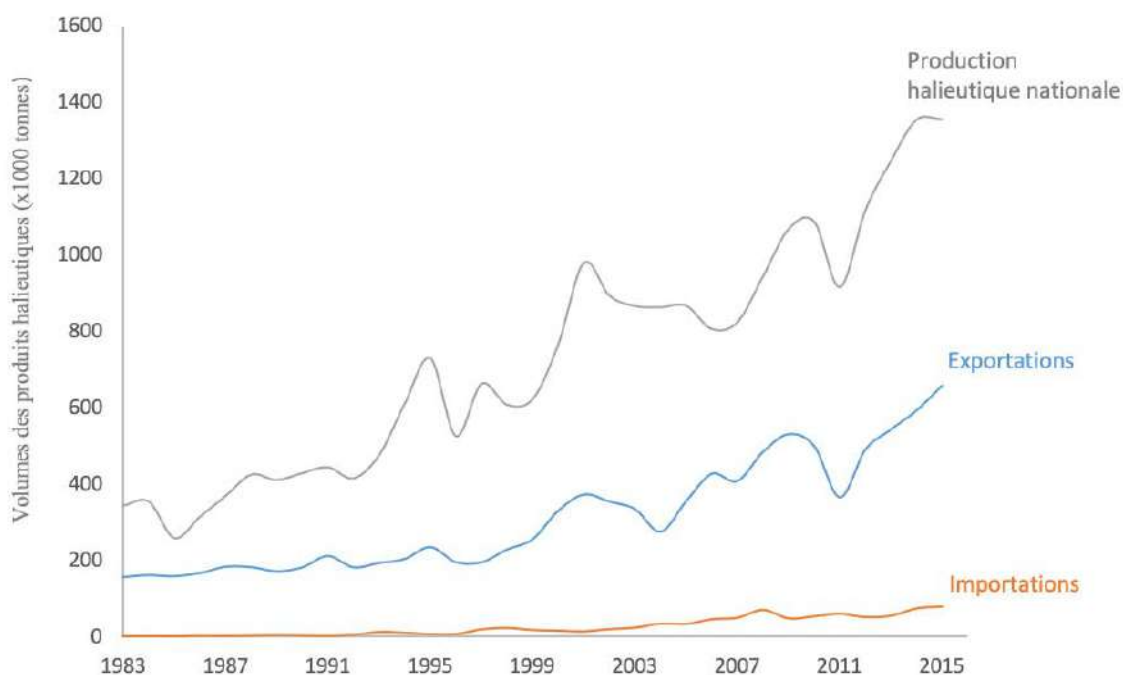
• Exportations des produits de la pêche

Les produits de la pêche, qu'ils soient frais, congelés ou transformés, sont exportés pratiquement vers tous les continents, avec une dominance du continent européen qui représente 62% en volume et 71% en valeur, dont 50% en volume et 67% en valeur uniquement au niveau de l'Union européenne. Le marché de l'Afrique occupe la deuxième place, avec 20% en volume et 13% en valeur. Le marché asiatique, y compris le moyen orient, vient en troisième position avec 9% en volume et 11% en valeur. Le marché américain ne représente que 8% des volumes exportés, soit 5% en termes de valeurs. Les exportations marocaines sont dominées par les produits de pêche congelés. Ceux-ci ont représenté en moyenne, entre 2008 et 2012, 53% des volumes et 45% des valeurs exportées. Les conserves et semi-conserves, quant à elles, représentent 35% des volumes exportés (31% en valeur), alors que les poissons «frais ou vivants» ne représentent que 8% de ces volumes, soit 14% en termes de valeurs (Figure 6).

• Évolution des exportations et des importations des produits halieutiques du Maroc

Les échanges marocains en produits halieutiques montrent une tendance générale à la hausse. Entre 1983 et 2015, les volumes importés ont enregistré un taux de croissance annuel élevé de 25%, contre seulement 7% pour les volumes exportés. Pendant cette période, les exportations ont représenté en moyenne 43% de la production nationale, tandis que les importations, ne portant que sur certains produits de niche restreinte, n'ont représenté que 3% de cette production (Figure 11). Compte tenu de ces éléments, le Maroc est considéré globalement comme étant exportateur net des produits halieutiques, ce qui confirme l'hypothèse de sa dépendance vis-à-vis du reste du monde, en particulier du marché européen.

Figure 11. Évolution des exportations et des importations des produits halieutiques du Maroc (1983 à 2015).



Source des données : FAO¹⁶, (2017).

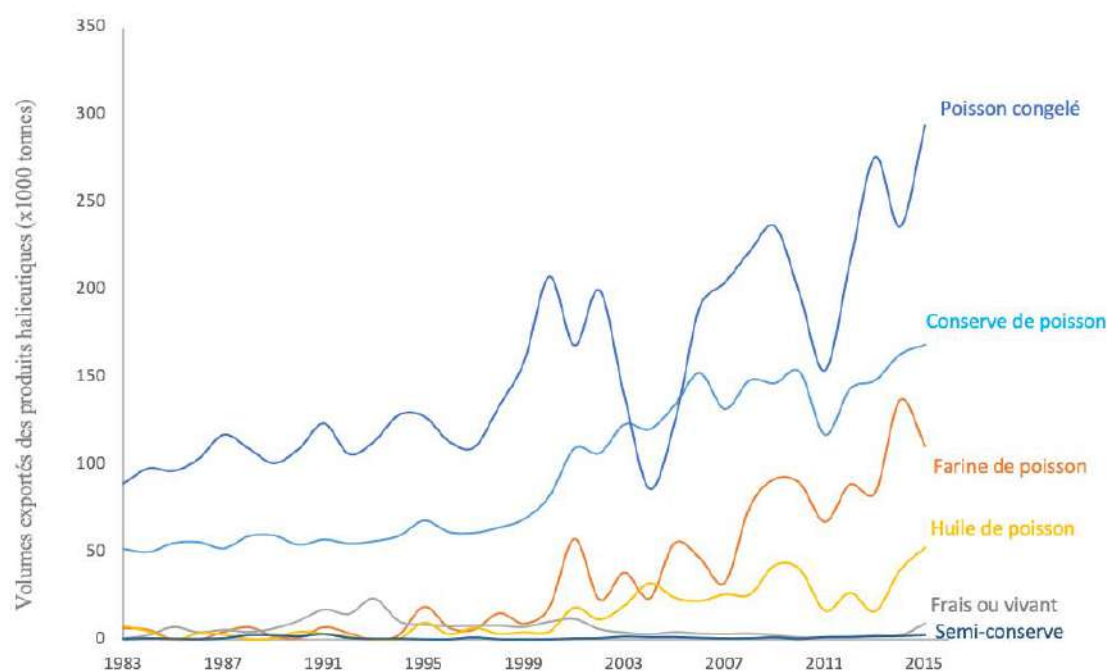
Production nationale : DPM, (2016).

16. Fishery and Aquaculture Statistics (FishstatJ): www.fao.org/fishery/statistics/software/fishstatj/en (Updated 2017).

• Évolution des exportations des principaux groupes de produits halieutiques marocains

Le rythme de croissance annuel des exportations des produits halieutiques (entre 1983 et 2015) n'est pas le même pour tous les groupes de produits. En fait, le groupe des sous-produits affiche les taux de croissance les plus élevés, avec 74% pour l'huile de poisson et 47% pour la farine de poisson. Les groupes « frais ou vivant » et semi-conserve viennent en deuxième position, avec environ 20%. Les poissons congelés et en conserve occupent la dernière position, avec une moyenne de 6% (Figure 12). Le développement du marché de la provende et l'aviculture, durant les années 1980 et 1990, était déterminant dans le commerce des sous-produits (FISA¹⁷, 2007). En plus, le développement mondial de l'aquaculture, depuis la fin des années 1980 (FAO, 2014), pourrait être également responsable de la croissance des exportations des sous-produits. En effet, selon la FAO (2014), le secteur de l'aquaculture consomme environ 75% de la production mondiale d'huile de poisson.

Figure 12. Évolution des exportations des principaux groupes de produits halieutiques marocains (1983 à 2015).



Source des données : FAO¹⁸, (2017).

2.2.3 Principaux accords et conventions commerciaux

En plus du marché intérieur des produits de la pêche, le Maroc a d'importantes opportunités d'exportation, en particulier liées à l'expansion remarquable de la demande mondiale des produits de la pêche. En outre, la proximité des marchés demandeurs, en particulier celui de l'Union européenne, premier importateur mondial de poisson, et principal partenaire commercial du Maroc, est un atout fondamental puisqu'il permet des économies importantes en termes de coûts de transport. De même, la demande du consommateur européen de poisson converge favorablement vers les spécialités à forte intensité de main-d'œuvre (notamment

17. Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole au Maroc.

18. Fishery and Aquaculture Statistics (FishstatJ): www.fao.org/fishery/statistics/software/fishstatj/en (Updated 2017).

les plats cuisinés), dont le Maroc détient un avantage certain. Face à ces avantages, le Maroc a conclu plusieurs accords et conventions pour promouvoir ses exportations et diversifier les destinations (Tableau 3).

Tableau 3. Principaux accords et conventions commerciaux

Accord/Convention	Date de signature	Date de mise en œuvre	Parties contractantes
Convention de Facilitation et de Développement des Echanges Commerciaux Interarabes «Ligue Arabe»	27/02/1981	01/01/1998	Maroc, Algérie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Egypte, E.A.U, Irak, Jordanie, Koweït, Liban, Libye, Palestine, Qatar, Soudan, Sultanat d'Oman, Syrie, Tunisie, Yémen
Accord de Libre Echange Maroc-Etats de l'Association de Libre Echange «AELE»	19/06/1997	01/03/2000	Principauté de Liechtenstein, République d'Islande, Royaume de Norvège, Confédération Suisse
Accord de Libre Echange Maroc-Emirats Arabes Unis «EAU»	25/06/2001	09/07/2003	Maroc, Emirats Arabes Unis
Accord de Libre Echange Maroc-Etats- Unis d'Amérique «USA»	15/06/2004	01/01/2006	Maroc, Etats- Unis d'Amérique
Accord de Libre Echange entre les Pays Arabes- Méditerranéens «Déclaration d'Agadir»	25/04/2004	27/03/2007	Maroc, Egypte, Jordanie, Tunisie
Accord entre l'Union européenne «UE» et le Royaume du Maroc relatif aux mesures de libéralisation réciproque en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche	13/12/2010	01/10/2012	Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

Source : Portail du DPM (date de consultation : 12/08/2018).

III. Gestion et développement du secteur halieutique au Maroc

3.1 Carte institutionnelle et processus de gestion des pêcheries

3.1.1 Acteurs de gestion du secteur halieutique

Au Maroc, la gestion du secteur de la pêche se fait grâce à l'existence d'une structure administrative diversifiée, disposant des compétences distinctes sur plusieurs plans. Parmi ces administrations :

- **Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts** à travers son **Département de la Pêche Maritime** (DPM) qui est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière des pêches maritimes, de coordonner

l'ensemble des activités maritimes et de promouvoir l'organisation professionnelle du secteur. Il est représenté dans les ports du Royaume par des Délégations Régionales des Affaires Maritimes (DRAM) qui contrôlent, coordonnent et animent les activités du ministère.

- **L'Office National des Pêches** (ONP) représenté par des délégations régionales. La principale activité de cet organisme réside dans la réalisation de toute opération commerciale et financière se rattachant à l'exploitation des produits de la pêche. L'ONP garantit la mise à jour des données statistiques relatives aux débarquements qui passent à travers les Comptoirs d'Agréage du Poisson Industriel (CAPI) ou à travers les halles aux poissons dans tous les ports du Royaume.
- **L'Institut National de Recherche Halieutique** (INRH) qui est chargé d'entreprendre toutes activités de recherche, études, actions expérimentales et travaux en mer ou à terre afin d'évaluer, de préserver, de valoriser et de formuler des recommandations de gestion et d'aménagement des ressources halieutiques et aquacoles. L'INRH est représenté par des centres régionaux, des centres spécialisés et par un réseau de surveillance de la salubrité du littoral.

D'autres institutions de consultation et de corporation participent, de manière directe ou indirecte, dans la gestion du secteur de la pêche. Parmi ces institutions, se trouve le Conseil Supérieur pour la Sauvegarde et l'Exploitation du Patrimoine Halieutique, les Chambres des Pêches Maritimes, les Comités des Pêches Maritimes, les Associations et les Syndicats des Pêcheurs. Leur rôle est de fournir des renseignements concernant le secteur de la pêche ou d'émettre leur avis aux sujets particuliers dans le domaine de la pêche.

L'Agence Nationale des Ports a pour tâche la gestion et la maintenance des ports. Quant à la Marine Royale et la Gendarmerie Royale Maritime, en plus de la surveillance du territoire maritime, elles contrôlent les navires de pêche et veillent au respect de la réglementation.

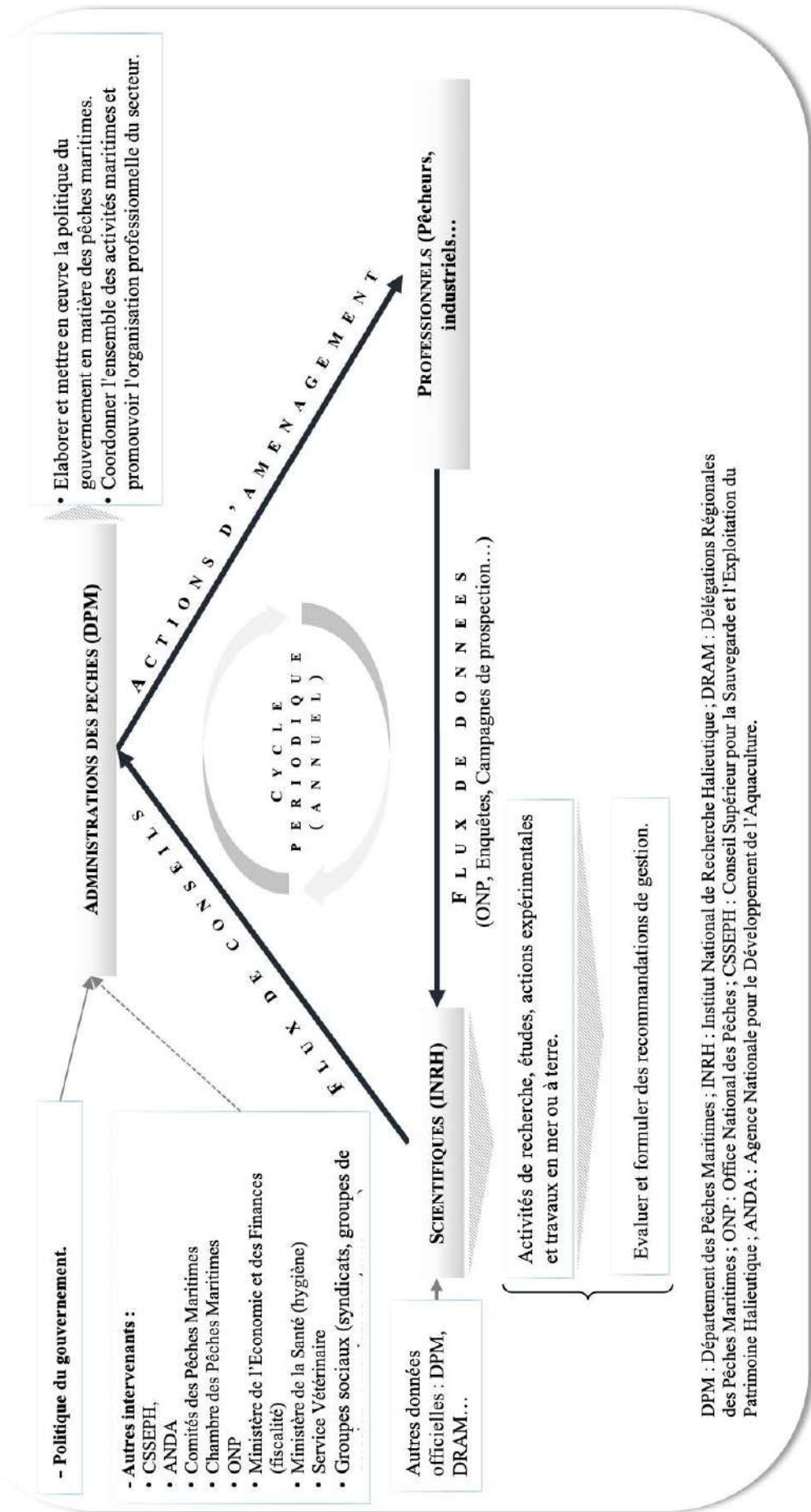
D'autres organismes gouvernementaux sont aussi impliqués dans la gestion de ce secteur, tels que l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture, le Ministère des Finances, qui intervient au niveau de la fiscalité, le Ministère de la Santé, qui s'intéresse à l'hygiène à bord des bateaux, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, la Direction de la Météorologie Nationale ainsi que le service de la Radio Maritime.

3.1.2 Processus de gestion des pêcheries

Au Maroc, la gestion de nombreuses pêcheries se base sur un processus de rétroaction (feedback), qui implique la mise à jour des données utilisées dans l'évaluation. Selon un rythme régulier (généralement annuel), les données en relation avec les activités de pêche provenant de l'ONP, des enquêtes scientifiques et des campagnes de prospection sont utilisées par les chercheurs de l'INRH pour formuler des recommandations de gestion destinées à l'administration (DPM). Cette dernière se charge de préparer et d'appliquer les mesures de gestion jugées les plus appropriées.

Ce processus implique un dialogue entre les trois principaux acteurs de la pêche : les gestionnaires (administration), les professionnels (pêcheurs) et les scientifiques. Le circuit «données, évaluation, recommandation, gestion (action)» se ferme chaque année (Figure 13).

Figure 13. Processus de gestion des principales pêcheries au Maroc.



3.1.3 Engagement du Maroc pour une pêche durable

Le développement du secteur halieutique entre exigences de compétitivité et impératifs de durabilité, a conduit le Maroc à s'aligner sur plusieurs engagements internationaux en matière de pêche durable. Le code de conduite pour une Pêche Responsable (FAO, 1995) est l'un de ces principaux engagements. Ce code définit le concept de pêche responsable, en se référant à la déclaration de Cancún de mai 1992, comme étant un concept englobant l'utilisation durable des ressources halieutiques avec l'environnement, et le recours à des méthodes de capture et d'aquaculture sans effets nocifs sur les écosystèmes, les ressources ou leur qualité. Ce concept fait également place à la notion de valeur ajoutée aux produits, par des processus de transformation respectant les normes sanitaires requises, et à l'adoption de pratiques commerciales permettant d'assurer aux consommateurs l'accès à des produits de qualité. En vertu du code de conduite pour une pêche responsable, quatre plans d'action internationaux¹⁹ ont été proposés en tant qu'instruments non contraignants à appliquer à tous les États, à toutes les entités et à tous les pêcheurs :

- Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;
- Plan d'action international pour la gestion de la capacité de pêche ;
- Plan d'action international pour la conservation et la gestion des requins ;
- Plan d'action international pour réduire les captures accidentelles des oiseaux de mer par les palangriers.

En 2001, en poursuivant l'application effective du Code de conduite de la FAO, la déclaration de Reykjavik (FAO, 2001) avait pour objectif le renforcement de la gestion responsable et durable de la pêche dans l'écosystème marin. Entre autres, cette déclaration prévoyait la mise en place des plans de gestion efficaces visant à ramener les efforts de pêche excessifs à des niveaux durables. Un an plus tard, le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (Nations Unies, 2002), a encouragé la réduction du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique, l'application de l'approche éco-systémique, la création d'un « réseau représentatif » de zones marines protégées et la restauration des stocks à un niveau permettant de produire le rendement maximal durable. Le Sommet des Nations Unies de 2015 sur le développement durable²⁰ a souligné l'importance de conserver et d'exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (14ème objectif de développement durable).

Une série de décisions, visant le développement durable, a été adoptée également dans le cadre de la Conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya (Nations Unies, 2010). Les objectifs 6 et 11 de cette Conférence engagent les États à, d'une part, adopter une gestion durable basée sur l'approche éco-systémique et, d'autre part, à créer 10 % d'aires marines protégées à l'horizon de 2020.

Dans le contexte marocain, la durabilité et l'aménagement des ressources halieutiques sont axés sur la base de plusieurs actions et mesures (Hassouni, 2015) :

- Avis scientifiques fondés, basés sur un suivi régulier de la ressource (biologie des ressources, états des stocks, modèle d'évaluation, considérations environnementales, etc.)
- Mesures de gestion et de protection des ressources (accès aux ressources, flotte, effort de pêche, engins, taille marchande, zone de pêche, zones protégées, espèces accessoires, rejets, etc.)

19. <http://www.fao.org/fishery/code/ipoa/fr>

20. <http://www.who.int/mediacentre/events/meetings/2015/un-sustainable-development-summit/fr/>

- Prise en compte de la dimension socio-économique
- Application de l'approche éco-systémique
- Application du principe de précaution
- Mise en place des réglementations adaptées
- Prise de décision dans un cadre de concertation avec les parties prenantes à toutes les étapes de la politique d'aménagement
- Plan de contrôle et de suivi des activités (MSC²¹ et VMS²²)
- Organisation commune des marchés
- Suivi, révision et réajustement des mesures de gestion
- Cadre national, régional et international.

3.2 Stratégie de développement du secteur halieutique (Plan Halieutis)

Le développement du secteur halieutique s'intègre dans les nouvelles orientations gouvernementales en matière de développement économique et social du Royaume. La contribution du secteur des pêches à la réalisation de cet objectif est basée sur une politique de préservation des ressources, tenant compte des opportunités offertes par le marché mondial demandeur des produits de la pêche. A cet effet, le DPA a mis en place une stratégie, baptisée «Halieutis», de mise à niveau des filières halieutiques (DPA, 2009). Cette stratégie, globale et intégrée, se base sur trois axes :

a. L'exploitation **durable** des ressources et la promotion d'une pêche responsable. En effet, cette stratégie a été réfléchi de manière à répondre aux principes de développement durable qui tiennent compte des aspects :

- **Sociaux** : d'une part, en améliorant les conditions de travail et de vie des marins-pêcheurs et de mettre en valeur le travail des femmes et, d'autre part, en assurant l'accessibilité des produits de la pêche à l'ensemble des consommateurs marocains.
- **Économiques** : en maximisant la valorisation et la compétitivité des produits marocains sur les marchés étrangers et en créant plus d'emplois.
- **Écologiques** : en préservant la biodiversité du milieu marin à travers : la lutte contre la surpêche, la reconstitution des stocks des espèces surexploitées, la protection des espèces menacées et l'encouragement des pratiques de pêche durable.

b. Le développement d'une pêche **performante**, en visant l'amélioration de la chaîne de traitement des produits de la pêche ;

c. Le renforcement de la **compétitivité**, en vue de conquérir de nouveaux marchés, en particulier d'Amérique du Nord et du Moyen-Orient.

La stratégie «Halieutis» envisage des conséquences économiques ambitieuses à l'horizon 2020. Elle a pour objectif majeur de valoriser la richesse halieutique marocaine et de tripler la valeur ajoutée du secteur.

21. Mediterranean Shipping Company

22. Vessel Monitoring System

Elle vise, également, à moderniser les différents segments du secteur et à mettre en place un système de gouvernance sectoriel. Ce qui permettra un transfert du pouvoir aux régions et au secteur privé, et un dialogue efficace entre le gouvernement et les professionnels du secteur halieutique. La stratégie vise également à développer l'activité aquacole, à créer de l'emploi et à augmenter le pourcentage des espèces gérées durablement sous système de quota, etc.²³

3.3 Coopération et accords de pêche

Conscient de l'importance socio-économique et politico-stratégique, d'une part, et de l'importance des répercussions sur les relations d'amitié et de bon voisinage entre le Royaume du Maroc et l'Union européenne (UE) en général et le Royaume d'Espagne en particulier, d'autre part, le Maroc a signé plusieurs accords de pêche avec l'UE. Les premiers traités bilatéraux remontent avant même de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté Economique Européenne (CEE) en 1986.

En 1988, la CEE et le Maroc ont signé un accord de pêche de 4 ans, prévoyant un maximum de 800 licences annuelles pour les chalutiers espagnols et portugais, sans aucune restriction sur les quantités ou les espèces capturées. La contrepartie financière s'est élevée à 341,5 millions d'écus (European Currency Unit), dont 17,6% représente des droits versés par les armateurs. D'une même durée de 4 ans, un accord renouvelant celui de 1988, fut signé en 1992 en contrepartie d'une compensation financière de 408,4 millions d'écus en plus de 60 millions d'écus payés par les armateurs. En novembre 1995, le Maroc et l'UE ont signé un nouvel accord de 4 ans. La compensation financière s'est élevée à 355 millions d'écus à laquelle s'ajoute une aide de 145 millions d'écus pour le développement du secteur de pêche industrielle, de la recherche marine et de la formation des pêcheurs marocains. Dans un environnement de négociations difficiles, l'accord suivant n'a été signé qu'en juillet 2005 et n'est entré en vigueur qu'en février 2007. Suite à son expiration, cet accord a été prorogé, à titre provisoire, du 28 février 2011 au 27 février 2012.

Après des mois de négociations, un nouveau protocole de pêche, d'une durée de quatre ans, a été conclu entre les deux parties le 24 juillet 2013. La contrepartie financière totale annuelle est estimée à 40 millions d'euros dont 14 millions seront directement affectés au soutien du secteur de la pêche au Maroc. Ce protocole a mis largement l'accent sur les avis scientifiques, la rentabilité économique, la bonne gouvernance et le respect du droit international. La durabilité est garantie par une limitation de l'activité de pêche aux ressources excédentaires pour toutes les pêcheries.

En plus de l'UE, d'autres accords de coopération ont lié le Maroc à la Russie, les pays africains, les pays arabes, le Japon, etc.

23. Pour plus d'information sur la stratégie «Halieutis», consulter la stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique (DPM, 2009).

IV. Dépendance et vulnérabilité du secteur halieutique face aux marchés internationaux

Sachant que le Maroc a peu d'influence sur les prix au niveau international et, donc, un pays preneur de prix, vu qu'il ne représente que 0,87% de la production mondiale halieutique (FAO, 2016), les prix internationaux des produits de la pêche sont susceptibles d'affecter le niveau de production domestique. De même, la hausse possible des prix des intrants, en particulier des produits pétroliers, aurait probablement un impact négatif sur la rentabilité et la durabilité des activités de pêche au Maroc.

L'analyse de la question de la dépendance et de la vulnérabilité du secteur halieutique face aux marchés internationaux est basée sur les travaux de Kamili & Doukkali (2018a et 2018b) qui ont étudié cette problématique relativement aux marchés mondiaux des produits halieutiques et aux marchés des intrants, en particulier ceux des hydrocarbures pétroliers. La méthodologie adoptée dans ces travaux intègre à la fois une approche de modélisation biologique, qui prend en charge la dynamique des populations, le modèle global de Schaefer (1954 et 1957), et une approche de modélisation macro-économique, celle du Modèle d'Équilibre Général Calculable (MEGC) (Dervis & al. 1982 ; Shoven & Whalley, 1984 ; Suwa, 1991). L'approche de couplage de ces deux modèles (MEGC-H²⁴) a démontré sa capacité à cerner les problématiques bioéconomiques du secteur, dans un contexte global loin d'une simple approche mono-sectorielle, devenue de plus en plus obsolète. L'intérêt du modèle s'est confirmé, puisqu'il a permis de retracer les effets sur les variables sectorielles (offre, prix, etc.), les variables macroéconomiques et la situation de la biomasse des stocks exploités.

4.1 Dépendance du secteur halieutique du marché pétrolier

4.1.1 Intensité énergétique relative du secteur halieutique marocain

Au Maroc, la pêche maritime est caractérisée par sa forte dépendance au carburant dont la consommation annuelle moyenne est fortement liée au type du bateau et aux engins de pêche utilisés. En effet, selon les comptes nationaux publiés par le Haut-Commissariat au Plan (HCP) en 2012, la consommation intermédiaire des navires de pêche est principalement dominée par les dépenses de carburant à hauteur de 49%.

Les estimations²⁵ données par le Tableau 4 montrent que la consommation annuelle moyenne des embarcations artisanales ne nécessitent que 3,43 tonnes de carburant / bateau, alors que pour les navires côtiers, la demande de carburant varie considérablement en fonction de l'engin de pêche utilisé. Les chalutiers côtiers sont les plus énergivores avec une consommation annuelle moyenne de 61 tonnes / an / bateau. Les palangriers et les senneurs côtiers, utilisant souvent des engins passifs, nécessitent la moitié de cette consommation. Pour les navires de pêche hauturière, la consommation de carburant est beaucoup plus élevée compte tenu de la nature de leurs activités (chalutage et congélation à bord). Ceci explique le faible tonnage capturé par tonne de carburant consommée par cette flotte, comparativement aux autres. Cependant, bien que la production par tonne de combustible utilisée soit faible pour les segments de pêche autres que les senneurs côtiers, les prix des espèces cibles sont souvent plus élevés, ce qui compense leur faible production.

24. Modèle d'Équilibre Général Calculable pour le secteur Halieutique. H pour Halieutique.

25. Les données présentées dans le Tableau 4 ne donnent que des estimations moyennes selon les enquêtes socio-économiques. En réalité, les valeurs varient sensiblement en fonction de la zone de pêche, de l'espèce ciblée, de l'engin utilisé, de la taille réelle des bateaux et de l'expérience des membres de l'équipage, etc.

Tableau 4. Indicateurs de consommation du carburant par activité de pêche

	Pêche artisanale	Pêche côtière			Pêche hauturière
		Chalutiers	Palangriers	Senneurs	
Consommation moyenne de carburant (tonnes / an / bateau)	3,43	61	32	29	303 (3 tonnes / 24 heures / bateau)
Capture par tonne de carburant consommée (tonne de poissons / tonne de carburant / bateau)	2,78	2,84	1,63	70	0,57 (correspondant à 1,43 tonnes / jour dont 60% de céphalopodes)

Source : Kamili & Doukkali (2018a).

Le Maroc importe presque tous ses besoins en produits pétroliers et dépend, donc, du marché mondial des hydrocarbures pétroliers. En conséquence, les bénéfices des activités de pêche seraient directement impactés par les cours mondiaux du pétrole. En effet, ces derniers ont toujours été caractérisés par une forte volatilité marquée par une tendance générale à la hausse avec un rythme de croissance annuel moyen²⁶ de 6%.

A la suite d'une variation éventuelle des prix du carburant au niveau du marché mondial, les niveaux des activités de pêche seraient probablement affectés. Une baisse du prix du carburant ne peut avoir que des conséquences bénéfiques sur les activités de pêche. Toutefois, si des mécanismes appropriés d'aménagement ne sont pas au préalable mis en place, là où les ressources sont déjà pleinement exploitées, la baisse du prix du carburant augmentera le risque d'un nouvel accroissement de l'effort et d'une surpêche. Dans le cas inverse, si les prix du carburant grimpent au niveau du marché mondial, les coûts d'exploitations seront directement affectés. Les questions qui se posent sont de savoir comment se comporteraient les pêcheries maritimes à la suite d'une augmentation du prix mondial du pétrole ? Et quelles sont les conséquences sur l'économie nationale et l'économie du secteur halieutique en particulier ?

Pour trouver des réponses à ces questions, Kamili & Doukkali (2018a) ont simulé l'impact de l'augmentation, à différents pourcentages, du prix mondial du pétrole et ont exploré, à différents niveaux, les impacts générés par leur modèle.

4.1.2 Analyse d'impact de l'augmentation du prix mondial du pétrole sur les indicateurs économiques et halieutiques

Les résultats des simulations (voir annexe, Figure 15) réalisées par Kamili & Doukkali (2018a) ont indiqué que le secteur de la pêche montre peu de réactivité à la hausse du prix mondial du pétrole. Selon les auteurs, la production globale subirait de faibles variations en cas de légères hausses du prix mondial du pétrole. Une hausse de ce prix de 25% n'aurait fait varier le niveau de production que d'environ -0,1% pour les senneurs côtiers, -3% pour les chalutiers côtiers et +0,67% pour le groupe des barques artisanales et

26. OPEP (1960 à 2017) : <https://www.statista.com/statistics/262858/change-in-opec-crude-oil-prices-since-1960/>. (Date de consultation : 19/02/2018)

palangriers. Ce faible impact s'expliquerait par les revenus positifs des activités de pêche qui offrent une marge de sécurité suffisante pour amortir les chocs du marché, et par le fait que le surcoût de production est souvent répercuté sur le consommateur final des produits de la pêche. De plus, les niveaux de production halieutique sont davantage conditionnés par les conditions climatiques plutôt que par les conditions du marché, contrairement à d'autres secteurs d'activité.

Exceptionnellement, et en ce qui concerne les petits pélagiques, les résultats montrent qu'il pourrait y avoir une légère augmentation de la production tant que le prix du carburant ne dépasse pas 25% du prix initial. Ceci s'expliquerait par le fait que les barques et senneurs côtiers, ciblant les petits pélagiques, ne sont pas de gros consommateurs de carburant, comparativement aux autres flottes de pêche (Tableau 4). En plus, ces activités tireraient, potentiellement, profit des conditions du marché, principalement en raison du déclin prédit par le modèle, de l'offre en produits de la pêche des autres flottilles énergivores.

Des augmentations de plus en plus importantes du prix mondial du pétrole, devraient entraîner, par effet de cascade, une baisse de la disponibilité des produits de la pêche sur le marché, ce qui conduirait à des prix domestiques plus élevés, affectant négativement le pouvoir d'achat et la contribution du secteur halieutique à la sécurité alimentaire. Une tendance haussière du prix mondial du pétrole, se maintenant sur un plus long terme, impacterait négativement la production mais conduirait, en conséquence, à un relâchement de la pression des pêches sur les ressources halieutiques. Ceci présenterait certains avantages en termes d'atténuation de l'impact sur les stocks halieutiques, en ramenant les prélèvements à des niveaux biologiquement soutenables sur le long terme, mais pourrait aussi compromettre la pérennité des activités de pêche, compte tenu des niveaux des capacités de pêche investies dans certaines pêcheries, en particulier celles qui dépendent fortement des combustibles fossiles (les chalutiers côtiers et les chalutiers congélateurs).

Des variations des volumes produits au niveau du maillon pêche, impulsées par les cours des intrants énergétiques, détermineraient également le niveau de production des activités halio-industrielles, mais la typologie des impacts et leur acuité seraient différentes selon les sources d'approvisionnement des industries en matières premières. L'industrie de conditionnement du poisson « frais ou vivant » ainsi que celle de congélation subiraient une baisse de leur production en raison de leur dépendance à l'égard des produits provenant d'activités de pêche énergivores (chalutiers). En revanche, la production de la conserve et des sous-produits (huile et farine de poisson) pourrait augmenter légèrement en raison de l'amélioration de la production de sardine et de maquereau.

L'intensité de l'impact sur le commerce des produits halieutiques varie d'un produit à l'autre et selon la nature de leurs flux (produits exportés ou importés). De manière générale, une hausse du prix du pétrole affecte négativement les importations des produits halieutiques qui, du reste, ne représentent qu'une faible part du marché marocain. Par contre, l'impact est positif pour les exportations des produits halieutiques domestiques, en particulier les sous-produits (farine et huile de poisson) et les conserves de poisson, objet d'une forte demande mondiale.

L'effet sur la demande des ménages pour les produits halieutiques serait légèrement négatif. Une hausse de 25% du prix mondial du pétrole ne générerait qu'une réduction moyenne de 1,9% de cette demande.

Au niveau macroéconomique, si le prix mondial du pétrole augmente de 20%, le modèle prévoit une baisse des ressources de l'État de 2,3% et du PIB de 1,4%. Le modèle prévoit, aussi, une légère amélioration de

la valeur ajoutée du secteur halieutique de l'ordre de 1,3%. Toutefois, cette amélioration ne durerait pas longtemps avec de fortes augmentations du prix du pétrole, compte tenu de la baisse enregistrée de la production halieutique. Selon ces résultats, il est possible de confirmer que la place du secteur de la pêche est négligeable dans l'économie nationale, car le PIB montre une tendance nette à la baisse malgré l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur halieutique.

4.2 Dépendance du secteur halieutique de la demande mondiale

4.2.1 Importance de la demande mondiale des produits halieutiques

Le commerce international des produits de la pêche a augmenté ces dernières années pour atteindre 143 milliards USD en 2016. Les projections jusqu'en 2026 indiquent que le commerce du poisson continuera de croître. Environ 35,5% de la production mondiale de poisson (équivalent poids vif) est exportée. Les pays développés dominent les importations des poissons, bien que leur part ait diminué ces dernières années (71% des importations mondiales en 2016, 80% en 2006 et 84% en 1996) (FAO, 2017b). Le développement du commerce international des produits de la pêche est principalement soutenu par une production croissante grâce au développement de l'aquaculture.

Le contexte marocain actuel, marqué par l'accélération du démantèlement des barrières à l'échange international, offre des opportunités en matière d'extension du commerce extérieur des produits de la pêche. Cette situation, accentuée par la différence du pouvoir d'achat des consommateurs des pays demandeurs et du Maroc, contribuera sans doute à la hausse des prix des produits halieutiques et des sous-produits de poisson. Les producteurs nationaux seraient incités à produire davantage, profitant ainsi de cette demande excédentaire en produits halieutiques.

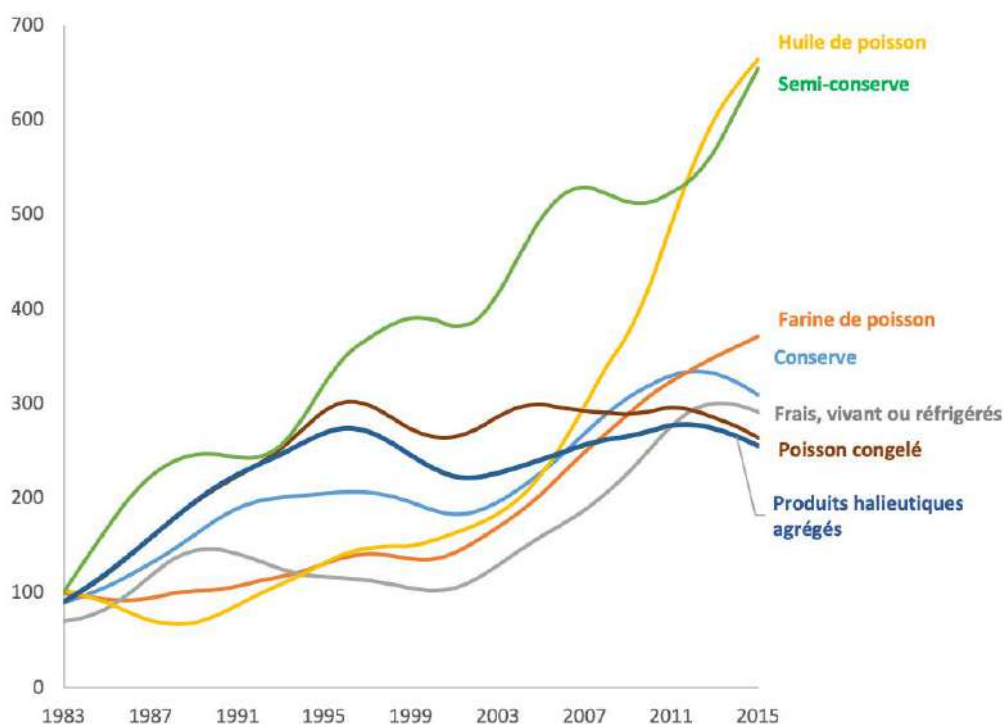
Sachant, en outre, que la consommation moyenne mondiale par personne se situe autour de 20,1 kg / habitant / an en 2014 (FAO, 2016), et compte tenu de la croissance démographique, la demande des produits halieutiques va sans doute augmenter. Cette demande, de plus en plus forte, a entraîné l'augmentation de la production de l'aquaculture qui a atteint un nouveau record historique en 2012 (90 millions de tonnes - poids vif ; 144 milliards d'USD), permettant ainsi de répondre à environ 42% de la demande mondiale en poisson (FAO, 2014). Cependant, et malgré sa contribution, le développement de l'aquaculture est tributaire de la production d'aliments d'élevage, particulièrement dépendant de la production de la farine et de l'huile de poisson²⁷. Profitant de cette demande croissante, les producteurs nationaux sont incités à produire plus de sous-produits de poisson.

Compte tenu de ces considérations, la hausse des prix mondiaux des produits halieutiques a été stimulée. En effet, selon la Figure 14, les indices de prix à l'exportation des produits halieutiques s'inscrivent dans une tendance haussière depuis les années 1980 en raison de la demande mondiale croissante pour ces produits. Ainsi, avec un taux de croissance annuel moyen de 4%, l'indice des prix à l'exportation des produits de la pêche (base 100=1983) a augmenté de 241% entre 1983 et 2015. Cette augmentation des prix affecte particulièrement les sous-produits de poisson. En effet, l'indice des prix à l'exportation de l'huile de poisson a augmenté de 620% avec un taux de croissance annuel moyen de 13% et celui de la farine de

27. Selon la FAO (2014), à part la farine et l'huile de poisson, il n'existe aucune autre source assurant une teneur optimale en acides gras oméga 3 à longue chaîne pour nourrir les poissons d'élevage à l'heure actuelle. La farine et l'huile de poisson garantissent aussi l'approvisionnement en d'autres nutriments nécessaires à la croissance du poisson et à la bonne qualité de sa chair. En conséquence, ces sous-produits de poisson font l'objet d'un commerce actif à l'échelle mondiale. Ils figurent parmi les ingrédients les plus importants pour le secteur de l'aquaculture. En effet, selon la FAO (2014), ce secteur consomme environ 75% de la production mondiale d'huile de poisson.

poisson de 373% avec un taux de croissance annuel moyen de 11%. L'indice des prix à l'exportation des conserves de poisson, des poissons congelés et des poissons frais ou vivants a également augmenté en moyenne d'environ 262%.

Figure 14. Evolution de l'indice des prix à l'exportation des principaux groupes de produits halieutiques (Indice de prix, base 100=1983, filtré par méthode Hodrick Prescott).



Source des statistiques : FAO, (2017a).

4.2.2 Analyse d'impact de l'augmentation des prix mondiaux des produits halieutiques sur les indicateurs économiques et halieutiques

Les conséquences possibles d'une éventuelle augmentation des prix mondiaux des produits halieutiques sur l'économie nationale, les performances des pêcheries et l'abondance des stocks des espèces exploitées étaient parmi les objectifs visés par le travail de Kamili & Doukkali (2018b). Les principaux résultats (voir annexe ; Figure 16) de ce travail révèlent que l'augmentation continue des prix à l'exportation des produits halieutiques pourrait entraîner une forte augmentation de la production accompagnée d'une forte baisse de la biomasse des espèces exploitées. Ainsi, dans un contexte de gestion durable des ressources, afin d'éviter les indésirables conséquences de la hausse des prix mondiaux des produits halieutiques, les résultats du modèle suggèrent de plafonner la production à 20% de plus par rapport à l'année de référence. Ces résultats supposent que le «rendement maximal soutenable» représente le point de référence limite. L'impact serait globalement positif sur le commerce extérieur, en particulier pour les exportations. Pour une augmentation de 10% des prix extérieurs des produits halieutiques, le modèle prévoit une augmentation moyenne de 38% des exportations et une augmentation moyenne de seulement 12% des importations, ce qui est évident compte tenu de l'importance de la production halieutique nationale.

La production de sous-produits du poisson connaîtrait une forte tendance à la hausse, à mesure qu'augmentent les prix mondiaux des produits halieutiques. Une hausse de ces prix de 10% entraînerait une amélioration de la production de sous-produits d'environ 32% et de la conserve de seulement 24%. La production des principales matières premières de l'industrie des sous-produits, à savoir la sardine et le maquereau, augmenterait en conséquence et pourrait accroître la pression sur les stocks exploitables et le risque de leur surexploitation.

Les biomasses des stocks d'espèces pris en compte dans le modèle seraient généralement affectées négativement par l'augmentation des prix mondiaux des produits halieutiques. Pour une hausse de ces prix de seulement 15%, le modèle prévoit une diminution de 17,5% de la biomasse pour la sardine, 11,4% pour le maquereau, 23% pour le poulpe, 21% pour la seiche et 17,6% pour les crevettes. L'intensité de l'impact dépend du taux d'accroissement intrinsèque de chaque espèce, de la capacité de charge de l'écosystème, de la biomasse initiale, des contraintes biologiques imposées au modèle et des conditions d'équilibre du marché.

Sur le plan macro-économique, l'effet serait plutôt faible compte tenu de la modeste contribution du secteur halieutique à l'économie nationale (2,7% du PIB). Si les prix mondiaux des produits halieutiques augmentent de 20%, le modèle prévoit de modestes améliorations des recettes publiques (0,6%), des dépenses publiques (0,5%) et du PIB (0,5%). En revanche, l'impact sur la valeur ajoutée du secteur halieutique serait considérable (55%), car elle est particulièrement conditionnée par le niveau d'activité du secteur.

Conclusion

Le présent travail s'est donné comme objectif de présenter le système de production halieutique marocain, tout en abordant la double question de sa dépendance des marchés mondiaux des produits pétroliers et des produits de la pêche.

Les deux premières sections ont permis de donner une vue d'ensemble du secteur halieutique selon une approche systémique. Celle-ci a relié la pérennité de ce secteur à l'existence d'une ressource exploitable, à des moyens de production rentables et à une demande suffisante en produits halieutiques (marché). Cette représentation systémique a aussi mis l'accent sur un certain nombre de sous-systèmes nécessaires au bon fonctionnement du secteur halieutique (exploitation, régulation, infrastructure, commercialisation, halio-industrie, recherche et formation). Le chevauchement entre ces sous-systèmes donne lieu à plusieurs activités économiques éparpillées entre celles du maillon pêche, qui regroupe toutes les activités de pêche, et celles du maillon halio-industriel.

La section réservée à l'analyse des mécanismes de gestion et de développement des pêcheries au niveau national a démontré que, pour de nombreuses pêcheries, la gestion se base sur un processus de rétroaction qui suppose la mise à jour des données utilisées dans l'évaluation. Cela implique un dialogue entre les trois principaux acteurs de la pêche, à savoir les gestionnaires (administration), les professionnels (pêcheurs) et les scientifiques. Le circuit «données, évaluation, recommandation, gestion (action)» se ferme chaque année. L'enjeu de développement et de préservation de la ressource est considéré comme un élément clé dans la durabilité du secteur. Il constitue l'essentiel de la stratégie «Halieutis» et une condition sine qua non pour améliorer la compétitivité du secteur. Les objectifs visés dans le cadre de ce plan stratégique convergent vers des considérations de durabilité de la ressource (écologique, sociale et économique).

La question de dépendance du secteur halieutique du reste du monde est particulièrement traitée dans la dernière section, en se référant aux travaux de kamili et Doukkali (2018a et 2018b). Ces deux auteurs ont confirmé globalement la dépendance et la vulnérabilité du secteur halieutique face aux conjonctures économiques internationales. Toutefois, cette vulnérabilité est moins importante pour les faibles hausses du prix du pétrole, alors qu'elle est plus intense même avec des faibles augmentations des prix mondiaux des produits halieutiques.

Références bibliographiques

- Boudinar, B., (2007). Diagnostic du secteur de la pêche maritime au Maroc.
- Chaboud, C., Fontana, A., (1991). L'approche système dans les pêches. Communication au séminaire «recherches interdisciplinaires et gestion des pêcheries. CIEO Casablanca 27 mai - 14 juin 1991, 50 p.
- COPACE, (2013). Résultats du groupe de travail de la FAO sur l'évaluation des petits pélagiques au large de l'Afrique nord-occidentale. Dakar, Sénégal, 21-25 mai 2012.
- COPACE, (2016). Rapport de la vingt-et-unième session du Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre-Est. Dakar, Sénégal, 20-22 avril 2016.
- Dervis, K., de Melo, J., Robinson, S., (1982). General Equilibrium Models for Development Policy. A World Bank research publication. Cambridge University Press. , London, U.K.
- DPM, (2009). Stratégie de développement et de compétitivité du secteur halieutique. Département de la Pêche Maritime relevant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.
- DPM, (2014). Rapport d'activité 2014. Département de la Pêche Maritime relevant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.
- DPM, (2016). Mer en chiffres. Années 2009 à 2015. Département de la Pêche Maritime relevant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.
- FAO, (1995). Code de conduite pour une pêche responsable. Rome, FAO. 46p.
- FAO, (2001). Rapport de la Conférence de Reykjavik sur une pêche responsable dans l'écosystème marin - Reykjavik, Islande, 1-4 octobre 2001. Rapport sur les pêches n° 658.
- FAO, (2014). La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2014. Rome. 255 pages.
- FAO, (2016). La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2016. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous. Rome. 224p.
- FAO, (2017a). Fishery and Aquaculture Statistics. Global Fisheries commodities production and trade 1976-2015 (FishstatJ). In: FAO Fisheries and Aquaculture Department [online]. Rome. Updated 2017. www.fao.org/fishery/statistics/software/fishstatj/en.
- FAO, (2017b). Trade policy briefs. FAO support to the WTO negotiations at the 11th ministerial conference in Buenos Aires. No. 28.
- FISA, (2007). Etude stratégique. Programme de mise à niveau de la filière avicole à l'horizon 2012.
- Hassouni, F., (2015). Le développement du secteur halieutique au Maroc : Entre exigences de compétitivité et impératifs de durabilité. Département de la Pêche Maritime relevant du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.
- HCP, (2012). Les comptes nationaux provisoires 2011 (Base 1998).
- HCP, (2016). Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les Dépenses des Ménages 2013/2014. <https://www.hcp.ma> (Date de consultation 12/06/2018).
- INRH, (2016). Rapport annuel de l'Etat des stocks et des pêcheries marocaines 2016. 294 p.
- Kamili, A., (2015). Commerce transfrontalier de poisson dans l'espace CCMLE. Analyse de la filière des produits halieutiques au Maroc. Canary Current Large Marine Ecosystem (CCLME) Project. Socio-

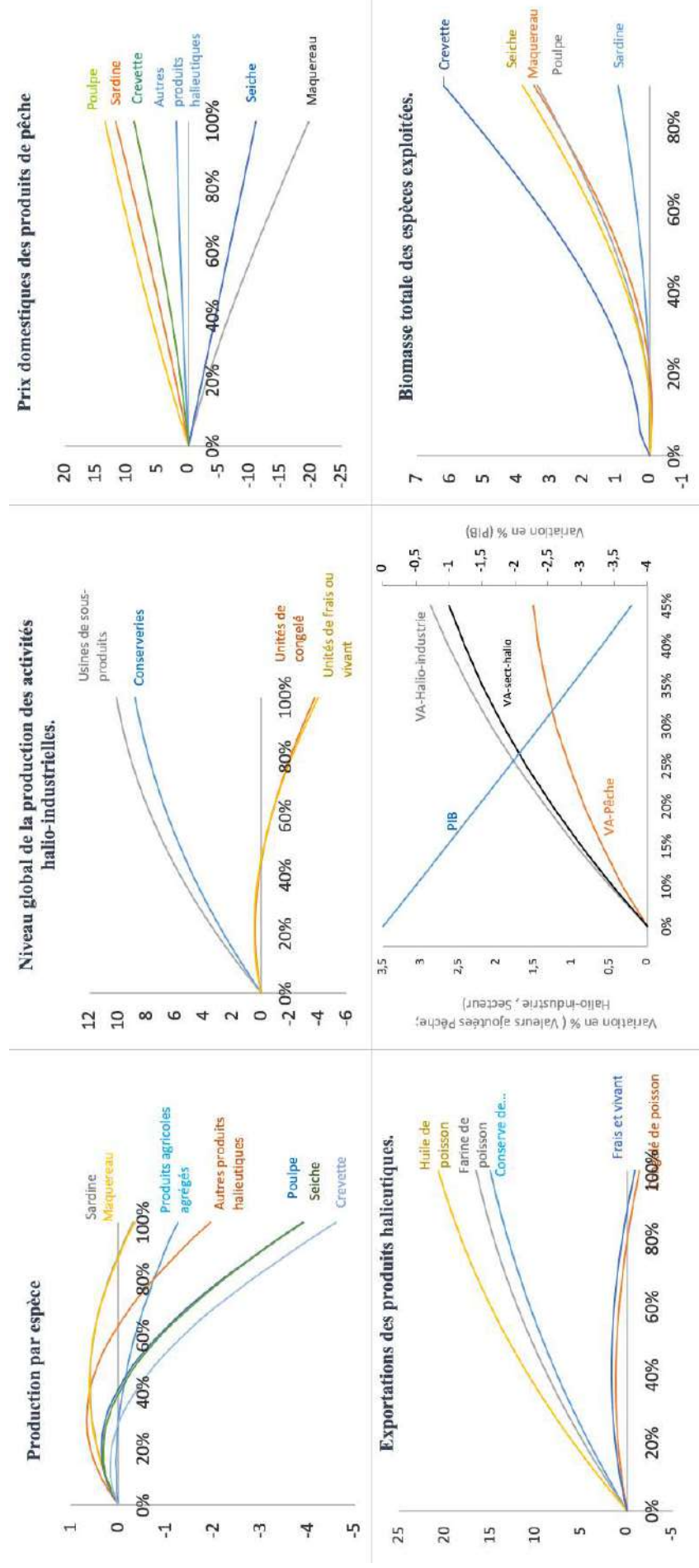
economic and Trade Working Group.

- Kamili, A., Doukkali, M.R., (2018a). Prix mondial du pétrole et production halieutique au Maroc -Approche de couplage d'un MEGC et d'un Modèle Halieutique-. Revue Marocaine des Sciences Agronomiques et Vétérinaires. «Sous presse», Vol. 7 No 1 (2019) : (Mars 2019 - Spécial halieutique).
- Kamili, A., Doukkali, M.R., (2018b). Impact des prix mondiaux des produits de pêche sur le secteur halieutique marocain : Application d'un MEGC pour le secteur Halieutique. Revue Marocaine des Sciences Agronomiques et Vétérinaires. «Sous presse», Vol. 7 No 1 (2019) : (Mars 2019 - Spécial halieutique).
- Le Moigne, J.L., (1994). La théorie du système général, théorie de la modélisation. Collection les classiques du réseau intelligence de la complexité. Publication de l'édition 1994. Nouvelle présentation, 2006.
- Mekyassi, B., & Kamili, A., (2010). Evaluation de l'activité des céphalopodiers-congélateurs. Campagne Hiver 2010. INRH.
- Nations Unies, (2002). Rapport du Sommet mondial pour le développement durable. Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002. A/CONF.199/20.
- Nations Unies, (2010). Sommet d'Aichi Nagoya sur la biodiversité : une nouvelle Stratégie de la biodiversité pour le vingt-et-unième siècle. Communiqué de presse.
- Office des Changes, (2008-2012). Données des importations et des exportations des produits halieutiques. <http://www.oc.gov.ma>.
- Orbi, A., (1998). Hydrologie et hydrodynamique des côtes marocaines : milieux paraliques et zones côtières. Expo'98- Lisbonne, OKAD éd: 68 p.
- Schaefer, M. B., (1954). Some aspects of the dynamics of populations important to the management of the commercial marine fisheries. Bull. Inter-Amer. Trop. Tuna Comm., 1, no 2, pp. 26-56.
- Schaefer, M.B., (1957). A study of the dynamics of the fishery for Yellowfin Tuna. In the Eastern Tropical Pacific Ocean. Bull. Inter-Amer. Trop. Tuna Comm., 2, no 6, pp. 247-285.
- Shoven, J.B., Whalley, J., (1984). Applied General-Equilibrium Models of Taxation and International Trade: an Introduction and Survey. Journal of Economy Literature, vol. XXII, September, pp. 1007-1081.
- Suwa, A., (1991). Les modèles d'équilibre général calculable. in Économie & prévision. Numéro 97, 1991-1. L'économie du développement. pp. 69-76.

Annexe :

Figure 15 : Impact de l'augmentation du prix mondial du pétrole sur les indicateurs économiques et halieutiques

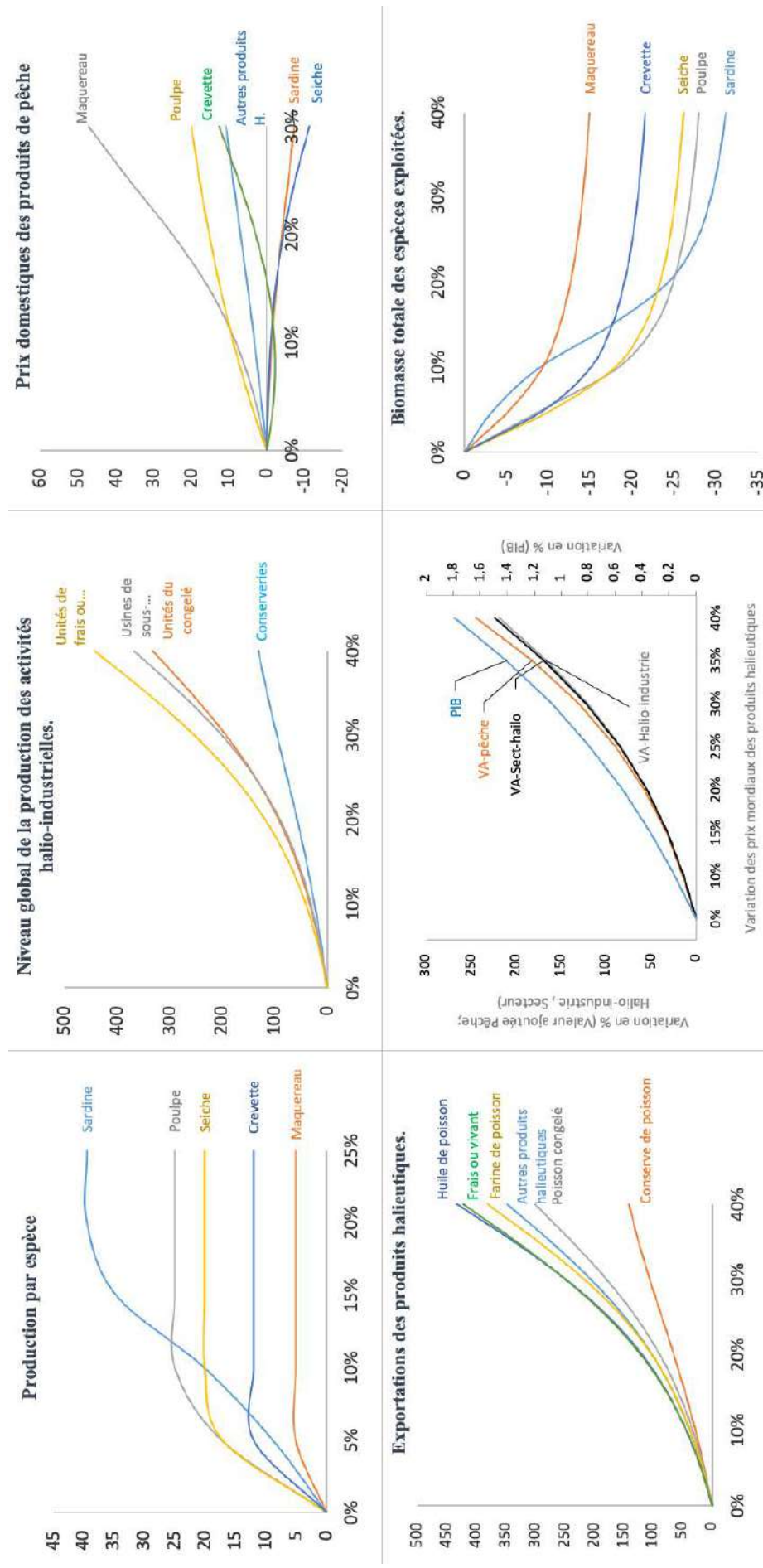
Axes des abscisses : Variation du prix mondial du pétrole en %.
 Axes des ordonnées : Impacts en %.



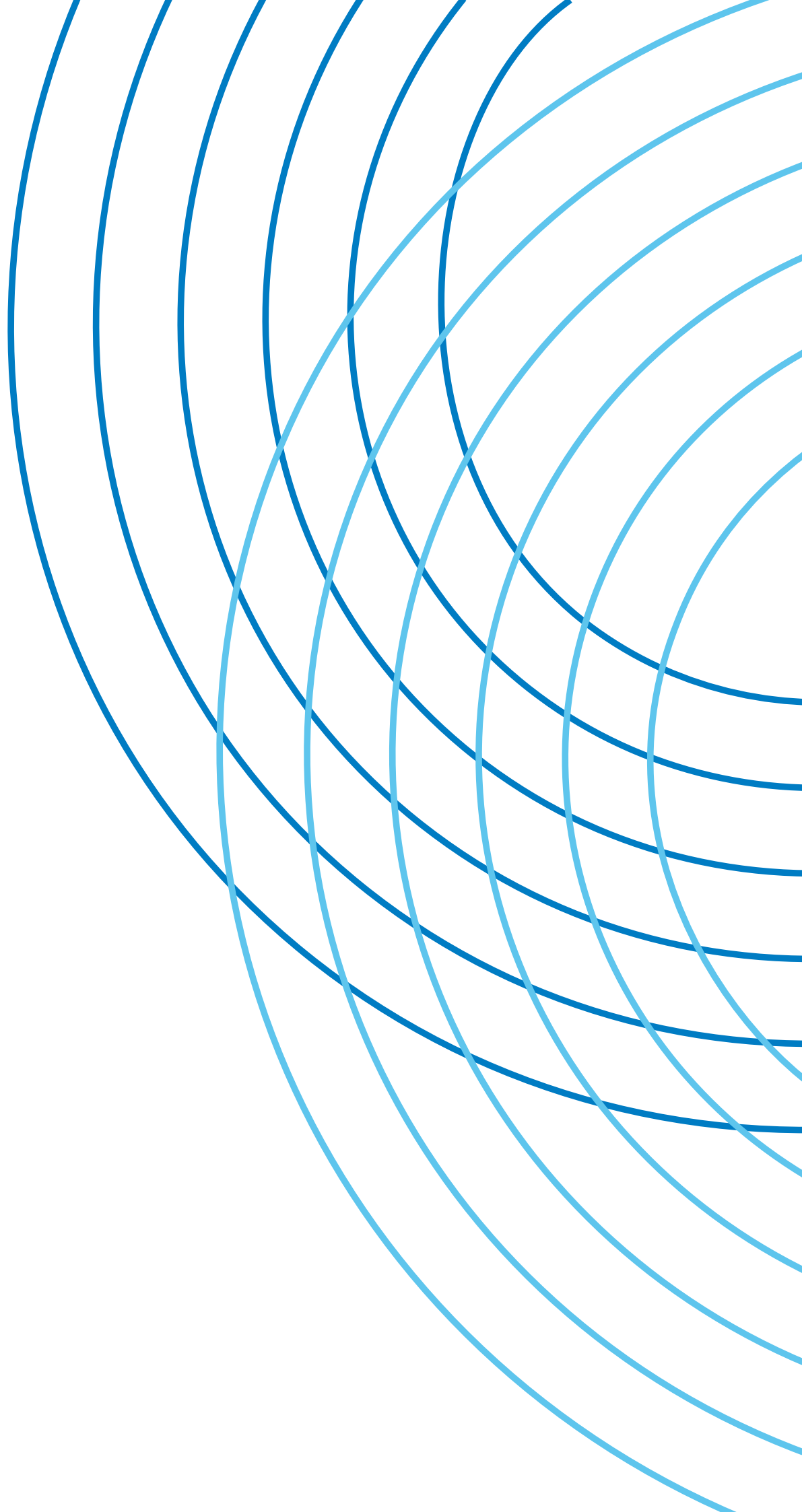
Source : Résultats des simulations par modèle MEGG-H (Kamili & Doukkali, 2018a).

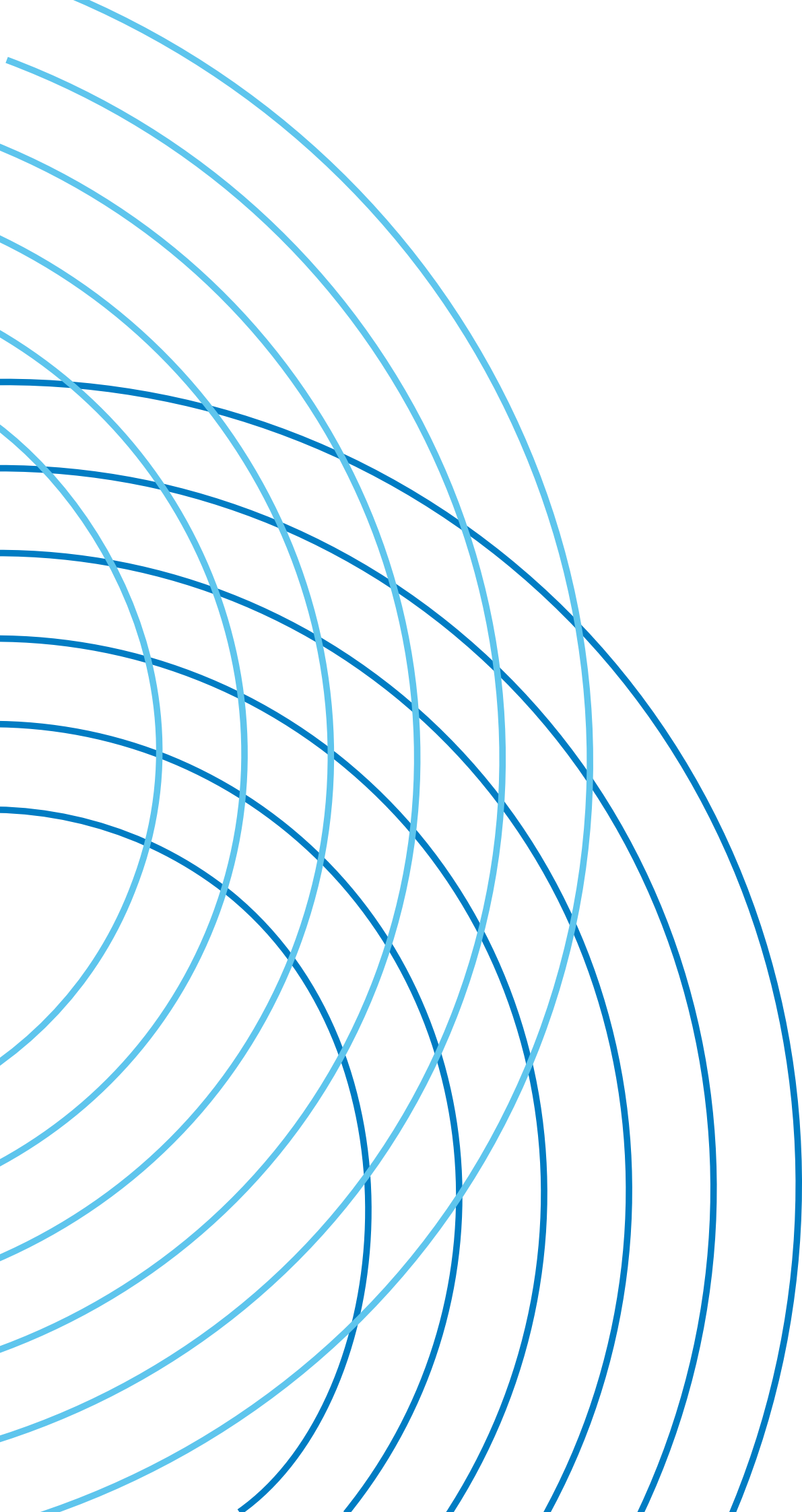
Figure 16 : Impact de l'augmentation des prix mondiaux des produits halieutiques sur les indicateurs économiques et halieutiques

Axes des abscisses : Variation des prix mondiaux des produits halieutiques.
 Axes des ordonnées : Impacts en %.



Source : Résultats des simulations par modèle MEGC-H (Kamili & Doukkali, 2018b).









OCP Policy Center

Ryad Business Center – South 4th
Floor – Mahaj Erryad - Rabat Morocco

Website: WWW.OCPCC.MA

Email: CONTACT@OCPCC.MA

Phone: +212 5 37 27 08 08

Fax: +212 5 37 71 31 54